



## **COMITE SYNDICAL**

**du 24 Mars 2012**

**\* \* \***

**COMPTE-RENDU**

**Année 2012**

Le 24 mars 2012 à 10 h 00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni à la salle des fêtes de PERONNAS, sous la présidence de Monsieur Jean-François PELLETIER, assisté de Messieurs Michel CHANEL, Yves CLAYETTE, Helmut SCHWENZER, Gérard GALLET, Charles de LA VERPILLIERE, Vice-Présidents délégués, Madame Yannick LAURENT et Monsieur Jean-Paul EVRARD, Vice-Présidents, Messieurs Alain JEHL, Jean-Paul COURTIEUX et Noël PIROUX, Secrétaires, Madame Annie CARRIER, Messieurs Michel AGUERSIF, Guy BILLOUDET, André BORRON, Yves CLAITTE, Daniel GRAS, Denis LINGLIN, Gérard MOUTTON, Michel PERRAUD, Didier PITRE, Raymond POUPON et Daniel ROUSSET, Membres du Bureau.

Outre le Président et les Membres du Bureau précités, sont également présents les délégués des Communes.

313 délégués sont présents ainsi qu'il résulte des contrôles effectués à l'entrée, 34 ont donné un pouvoir recevable.

Le quorum étant atteint (313/508), le Comité Syndical peut donc siéger.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PITRE est élu Secrétaire de Séance.

Les dispositions prises par le Comité Syndical concernent :

- 1- Orientations Budgétaires 2012
- 2- Rapport Moral pour l'année 2011
- 3- Compte-Rendu des actes effectués en 2011
- 4- Propositions nouvelles du Bureau :
  - 4.1 – Affaires générales :
    - . Taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour 2013.
  - 4.2 – Electricité :
    - . Prise en charge des extensions de réseau.
    - . Redéfinition des aides dégradées dans le cadre de travaux d'esthétique liés à l'implantation de poteaux pour le déploiement de la fibre optique.
  - 4.3 – Electricité – Eclairage Public :
    - . Aides relatives aux investissements réalisés par les communes de la concession sans aides du SIEA.
  - 4.4 – Eclairage Public :
    - . Etat d'avancement des procédures en cours.
  - 4.5 – Gaz :
    - . Avenant au contrat de concession : intégration de la commune de St Maurice de Beynost.
  - 4.6 – Personnel :
    - . Modification du tableau des emplois permanents ;
    - . Emplois pour besoin saisonnier et pour besoin occasionnel.
  - 4.7 – Communication Electronique – RESO-LIAin :
    - . Grille tarifaire « Raccordement Fibre Optique – Transport de données » ;
    - . IRU : location longue durée.
- 5- Compte de Gestion du Budget Principal 2011,
- 6- Compte de Gestion du Budget Annexe « Communication Electronique » 2011,
- 7- Compte de Gestion du Budget « RESO-LIAin » 2011,
- 8- Compte Administratif du Budget Principal 2011,
- 9- Compte Administratif du Budget Annexe « Communication Electronique » 2011,
- 10- Compte Administratif du Budget « RESO-LIAin » 2011,
- 11- Affectation des résultats du Budget Principal 2011,
- 12- Débat sur les projets de Budgets 2012,
- 13- Comptabilité : Budget Primitif 2012 – ouverture d'autorisations de programmes et de crédits de paiement,
- 14- Comptabilité : Budget Annexe « Communication Electronique » 2012 – ouverture d'autorisations de programmes et de crédits de paiement,
- 15- Vote du projet de Budget Principal 2012,
- 16- Vote du projet de Budget Annexe « Communication Electronique » 2012,
- 17- Vote du projet de Budget « RESO-LIAin » 2012,
- 18- Autres questions.

\* \* \* \* \*

*«Monsieur Jean-François PELLETIER, Président du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous pour cette assemblée générale annuelle. Avant de débiter cette réunion, il donne la parole à M. Jean-Paul COURTIEUX, Premier Maire-Adjoint de PERONNAS, représentant M. Christian CHANEL, Maire et Conseiller Général, excusé. »*

#### Mot d'accueil de M. Jean-Paul COURTIEUX – Premier Maire-Adjoint de PERONNAS

*« Monsieur le Président, Messieurs les Parlementaires et Président du Conseil Général, Messieurs les Conseillers Régionaux et Généraux, Mesdames, Messieurs les Maires, Maires-Adjoints et Délégués, Messieurs les Directeurs de ERDF et de GrDF, Monsieur le Directeur du Syndicat, Mesdames, Messieurs,*

*Tout d'abord, permettez-moi d'excuser le Maire de PERONNAS, Christian CHANEL, retenu par d'autres obligations. Aussi, en tant que Premier Adjoint, il m'a demandé de le représenter ici.*

*Je voudrais vous dire le vif plaisir que j'éprouve à vous accueillir, au nom du Maire, en mon nom personnel, et au nom de mes collègues Messieurs Jean GRUDA et Jacques LADERRIERE, dans notre salle des fêtes communale et à vous souhaiter la bienvenue.*

*Ce n'est pas la première fois que vous venez à PERONNAS, donc j'espère que vous trouverez ici, encore cette année, l'ambiance propice à vos débats dans le cadre de cette Assemblée Générale.*

*PERONNAS, commune chef lieu de canton, s'étend sur un territoire de 1755 hectares dont 507 hectares de forêt : la forêt de Seillon. Ce territoire se répartit pour 1/3 d'habitations, 1/3 de terres cultivées et 1/3 de forêt. Sa population représente plus de 6 500 habitants dont plus de 20% de logements sociaux, et nous sommes la deuxième commune de l'Agglomération Burgienne après la Ville-Centre BOURG EN BRESSE.*

*Simplement, un mot sur PERONNAS et plus précisément quelques mots sur nos relations avec le SIEA :*

*- La fibre optique en premier lieu : nous profitons du tracé existant de l'entrée sud de PERONNAS, jusqu'à SAINT JUST, pour enfouir nos réseaux et faire intervenir le Syndicat dans nos opérations pour le passage de la fibre optique. Ainsi, aujourd'hui, la fibre optique est déroulée depuis l'entrée sud de la commune jusqu'au nouveau giratoire sur la RD 1083, de la mairie jusqu'à Arcelor Mittal en passant par la rue du 19 Mars et le quartier des Granges Bonnet où se trouvent notre Auditorium et notre Salle Municipale qui accueillent comme chacun le sait, le FCBP. Ce club, par ailleurs, qui a porté haut les couleurs du Département et de notre Commune cette année.*

*Nous avons ainsi réalisé, depuis 2010, plusieurs programmes d'aménagement pour lesquels, en synergie avec le Syndicat, nous avons travaillé ensemble sur l'enfouissement des réseaux et le passage de la fibre optique.*

*- Par delà les aménagements de voirie, c'est aussi l'esthétisme qui est privilégié avec l'enfouissement des réseaux d'éclairage publique et de France Télécom lors de chaque rénovation, mais aussi, le développement durable avec l'insertion dans nos marchés de systèmes à intensité variable permettant, à une certaine heure de la nuit, de diminuer l'intensité de l'éclairage. Nous avons ainsi pu équiper nos nouveaux mâts sur la RD 1083 et autour du nouveau giratoire. Prochainement, un même système est prévu pour l'aménagement du chemin de Bellevue.*

*Nous travaillons donc avec le Syndicat qui nous aide et nous apporte son concours pour l'enfouissement des réseaux, mais aussi en termes de qualité de vie et d'environnement. Cette aide est appréciable et appréciée, d'autant plus que nous sommes engagés avec la ville de BOURG EN BRESSE sur une chartre environnementale. Aussi, je tiens Monsieur le Président à vous en remercier.*

*PERONNAS, c'est aussi les zones d'activités de Monternoz et des Bruyères, avec 70 entreprises et 1000 emplois à ce jour. Ces zones sont desservies par la fibre optique et là encore mes vifs remerciements.*

*Je ne serai pas plus long mais avant de terminer, au nom du Maire de PERONNAS, je tiens à vous remercier aussi pour la prise en compte et les réponses apportées aux habitants du canton de PERONNAS afin de bénéficier du haut débit.*

*Bon courage à tous pour cette journée de travail. Je vous souhaite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs et Chers Collègues, une agréable Assemblée Générale. »*

#### Intervention de M. Jean-François PELLETIER

*« Bienvenue à toutes et à tous pour ce rendez-vous annuel qu'est notre traditionnelle assemblée générale.*

*Pour commencer, je voudrais particulièrement remercier les personnalités qui nous font l'honneur de nous accompagner dans nos travaux, c'est à dire :*

- *Madame Sylvie GOY-CHAVENT, Sénateur,*
- *Monsieur Rachel MAZUIR, Sénateur et Président du Conseil Général,*
- *Monsieur Charles de la VERPILLIERE, Député, également Vice-Président délégué de notre bureau syndical,*
- *Monsieur Michel VOISIN, Député, qui nous rejoindra dans un moment,*
- *Monsieur Jean-François DEBAT, Vice-Président Délégué du Conseil Régional et Maire de BOURG EN BRESSE,*
- *Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Généraux.*

*Je remercie également les Maires et Délégués au Syndicat, toujours nombreux et assidus, démontrant tout l'intérêt qu'ils portent au Syndicat et à ses activités.*

*Par ailleurs, je salue la présence :*

- *des représentants de nos concessionnaires, c'est à dire Monsieur Frédéric SOUMAGNAC, Directeur territorial d'ERDF, Monsieur Christophe LEROY, Directeur Territorial de GrDF, et Monsieur Jean-Marc THEVENET, Responsable Collectivités Locales.*
- *Monsieur Jean-Claude REY, Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain et membre du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin,*
- *Monsieur Claude VERRIERE, Payeur Départemental,*
- *Monsieur Jean-Claude CHAPUIS, Directeur de la Régie Services Energie,*
- *Monsieur Gilbert LIMANDAS, Président de la Chambre d'Agriculture,*
- *Monsieur Pascal CHARPIGNY, Membre élu de la Chambre des Métiers,*
- *Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau Syndical,*
- *Monsieur Louis BAISE, ancien Vice-Président du Syndicat, que nous sommes heureux de retrouver parmi nous,*
- *Mesdames et Messieurs les représentants de la presse.*

*J'excuse Monsieur Philippe GALLI, Préfet de l'Ain, absent de par son devoir de réserve en cette période préélectorale. J'excuse notamment Messieurs Damien ABAD, Député européen, Jacques BERTHOU, Sénateur, Etienne BLANC et Xavier BRETON, Députés, qui ne peuvent être parmi nous du fait d'engagements autres.*

*Je souhaite également remercier tous les partenaires du Syndicat, entreprises, maîtres d'œuvre, fournisseurs d'accès à internet qui, par l'accomplissement de leurs missions, véhiculent quotidiennement l'image du Syndicat dans notre département.*

*Enfin, permettez-moi un clin d'œil à l'équipe technique et administrative du Syndicat, pour le travail qui est accompli au quotidien dans l'intérêt de nos collectivités. Que tous les agents en soient remerciés et, en particulier, leur Directeur, Patrick CHAIZE.*

*L'année, qui vient de s'écouler, a de nouveau été une année importante et riche en terme d'activités pour notre Syndicat.*

*En effet, dans le cadre de la compétence « communication électronique », nous poursuivons, comme vous le savez, le déploiement du réseau de fibre optique LIAin, selon les programmes de travaux que nous adoptons chaque année, lors de notre assemblée générale.*

*Ainsi, c'est aujourd'hui 107 communes qui sont ouvertes au service, permettant à 4.700 particuliers et professionnels de bénéficier des avantages du très haut débit.*

*A ce jour, l'Ain est le premier département de France à déployer sur son territoire un réseau FTTH, c'est à dire jusqu'à l'abonné. Sans vouloir être prétentieux, je crois que l'on peut tout de même s'accorder le plaisir de le dire.*

*Ce caractère unique de l'opération fait que nous sommes sollicités de toute part, et notamment par de nombreuses collectivités qui ont le projet de mettre en œuvre une infrastructure identique à la nôtre. Nous répondons dans la mesure du possible à toutes ces sollicitations qui font désormais que notre réseau est de plus en plus connu et reconnu au niveau des instances nationales. La tâche reste lourde et les contentieux engagés par l'opérateur historique qu'est France Télécom, quant à l'usage d'infrastructures dont il revendique la propriété, alourdissent notre travail.*

*Soyez toutefois persuadés que nous mettons tous nos moyens en œuvre pour que le réseau Li@in soit développé dans des conditions aussi satisfaisantes que possible dans nos communes.*

*Dans le cadre de cette opération, je tiens tout particulièrement à souligner la participation financière de l'Europe et du Conseil Régional qui nous ont attribué des aides conséquentes, ainsi que celle du Conseil Général qui nous a accordé une avance remboursable. Que leurs représentants en soient à nouveau remerciés.*

*En ce qui concerne l'Etat, des négociations sont en cours dans l'espoir que notre dossier puisse être pris en compte dans le cadre des Investissements d'Avenir. Je tiens ici à renouveler mes très sincères remerciements aux parlementaires qui nous apportent un précieux soutien dans nos diverses démarches ministérielles.*

*2012 est par ailleurs marquée par la mise en œuvre effective de la compétence Eclairage Public. Aujourd'hui, c'est en effet 340 communes qui l'ont transférée au SIEA. Ce transfert se met progressivement en place, avec notamment l'installation du logiciel dédié dans les communes, le lancement des appels d'offres pour les marchés de travaux et les prestations de maîtrise d'œuvre. A ce sujet, Gérard GALLET vous apportera de plus amples informations.*

*En 2012, nous renouvellerons comme chaque année à l'automne, nos traditionnelles Commissions Géographiques d'Echanges. Celles-ci sont l'occasion de vous apporter des informations sur ce que sont nos activités. Elles sont aussi des lieux de rencontre qui nous permettent d'échanger, de répondre à vos interrogations et de recueillir vos avis, au-delà de notre traditionnelle assemblée générale.*

*L'ensemble des décisions et avancées de notre Syndicat résulte de toute une équipe d'élus qui accompagne au quotidien le Syndicat dans ses rôles et les missions qui lui sont confiées par nos communes. Que les vice-présidents du Syndicat ainsi que les membres du Bureau, soient ici chaleureusement remerciés pour leur travail de qualité et leur investissement.*

*Je vous remercie de votre attention et, sans plus tarder, je vous propose d'ouvrir la séance dont l'ordre du jour s'affiche maintenant.*

*Je vous propose de nommer un secrétaire de séance, sachant que traditionnellement ce rôle est dévolu au plus jeune de notre Bureau, soit Monsieur Didier PITRE. »*

\* \* \* \* \*

## **1 – Débat d’Orientations Budgétaires**

Conformément à l’article 10 du règlement intérieur en vigueur à ce jour, il a été adressé à chacun des délégués, joints à la convocation, les projets de Budgets 2012 : Budget Principal – Budget Annexe Communication Electronique – Budget RESO-LIAin. Chaque délégué était invité à faire part au Président, par écrit, des remarques ou suggestions éventuelles qu’il avait à formuler. Ainsi, en début de séance, le Président peut répondre aux questions posées par les délégués et faire les commentaires nécessaires.

Aucune question n’étant parvenue au SIEA, le Président propose de passer à l’étude du point suivant en rappelant que chacun des membres présents pourra s’exprimer au cours de la réunion.

Par ailleurs, le Président rappelle que ce débat d’orientations budgétaires, qui doit avoir lieu en début de séance, n’a pas en lui-même un caractère décisionnel mais, néanmoins, il doit donner lieu à la délibération prenant acte de sa tenue.

\* \* \* \* \*

## **2 – Rapport Moral pour l’Année 2011**

*La parole est donnée à M. Yves CLAYETTE, Vice-Président Délégué, chargé des affaires générales.*

### **2.1 – Activités depuis l’Assemblée Générale du 9 avril 2011**

Concernant le Bureau, celui-ci s’est réuni 3 fois : les 1<sup>er</sup> juillet et 10 novembre 2011 ainsi que le 2 mars 2012.

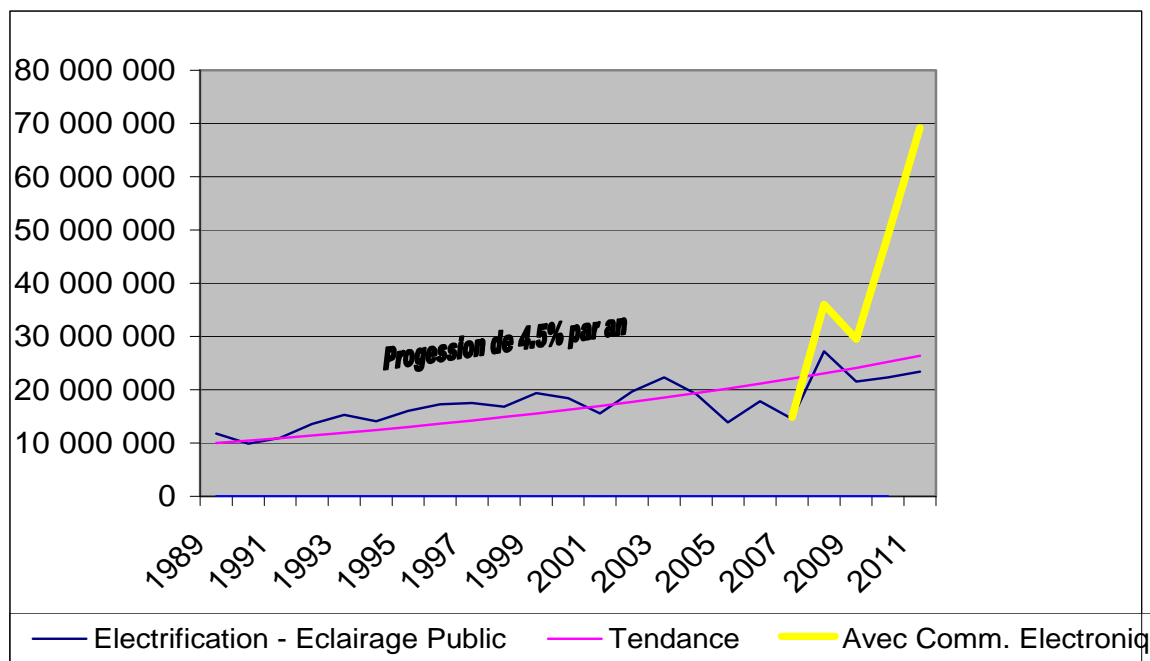
### **2.2 – Règlements effectués** : (travaux réalisés sur exercice 2011)

pour un montant total annuel de : 72.062.067 €TTC soit, en moyenne, 6.000.000 € par mois, ce qui représente un montant important de travaux en terme d’économie locale.

Ce montant annuel se répartit ainsi :

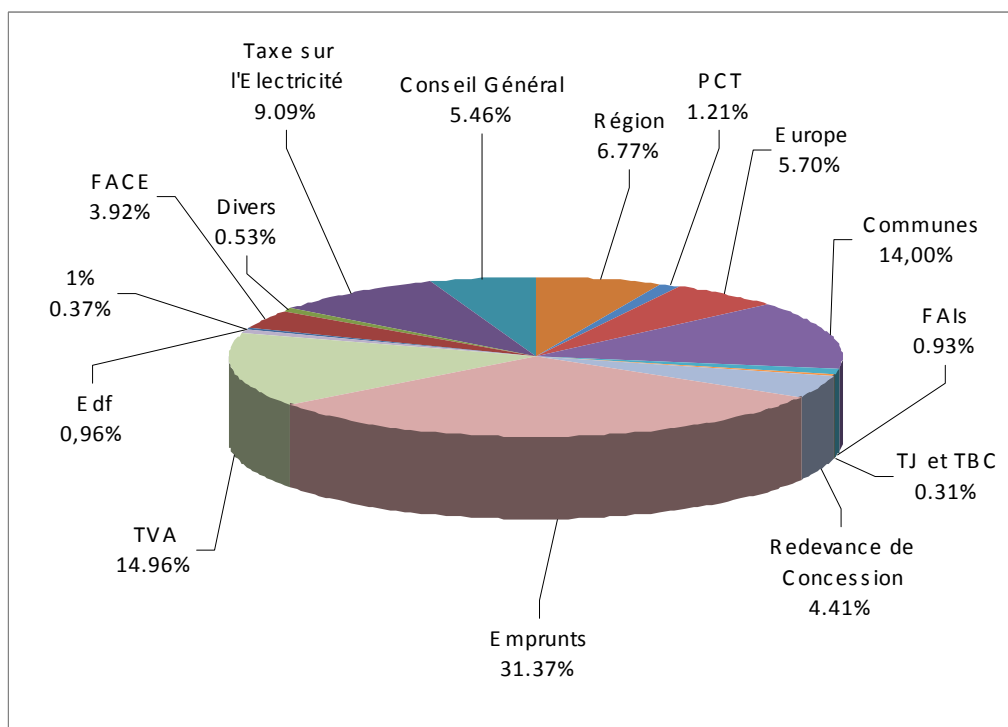
3.443.160	€	en Renforcement	(4,78 %)	) d’où un total de
9.850.051	€	en Effacement	(13,67 %)	) 19.433.408 €
6.140.197	€	en Extension	( 8,52 %)	) en électrification.
3.977.707	€	en Eclairage Public	( 5,52 %)	
2.588.811	€	en Génie Civil Telecom	( 3,59 %)	
95.199	€	en Gaz	( 0,13 %)	
45.782.282	€	Très Haut Débit	(63,53 %)	
184.660	€	Economie d’énergie	( 0,26%)	

## 2.3 – Règlements effectués annuellement



ce qui représente une **progression constante de 4,5 % par an sur les activités historiques du SIEA**, sur les 20 dernières années alors que le montant des travaux relatifs au Très Haut Débit (graphique jaune) double en 2 ans.

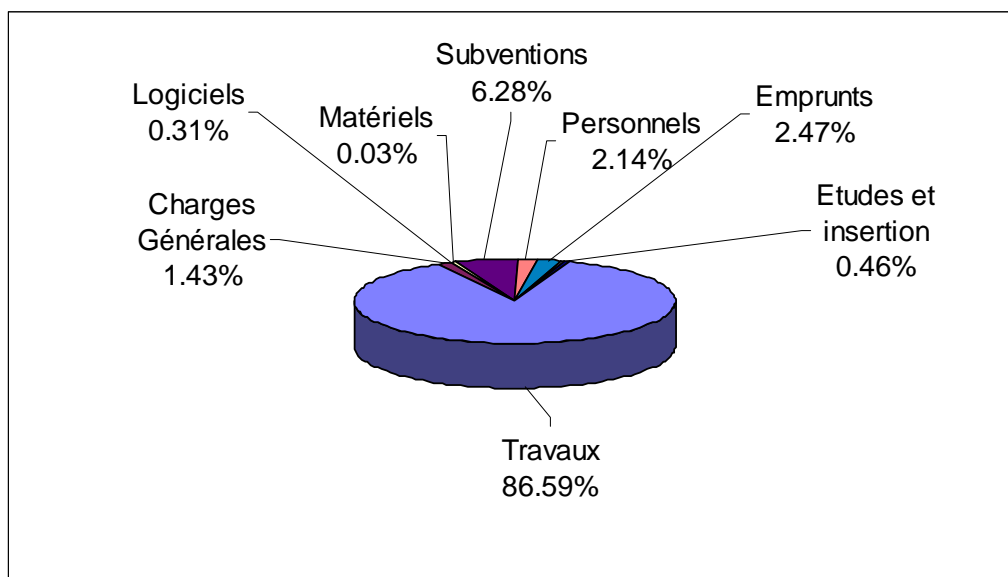
## 2.4 – Les Recettes



FAI : Fournisseurs d'Accès Internet

Les emprunts représentent une part très importante des recettes. Ceci réside essentiellement dans le fait que les investissements actuels, nécessaires au développement de la fibre optique, sont particulièrement conséquents.

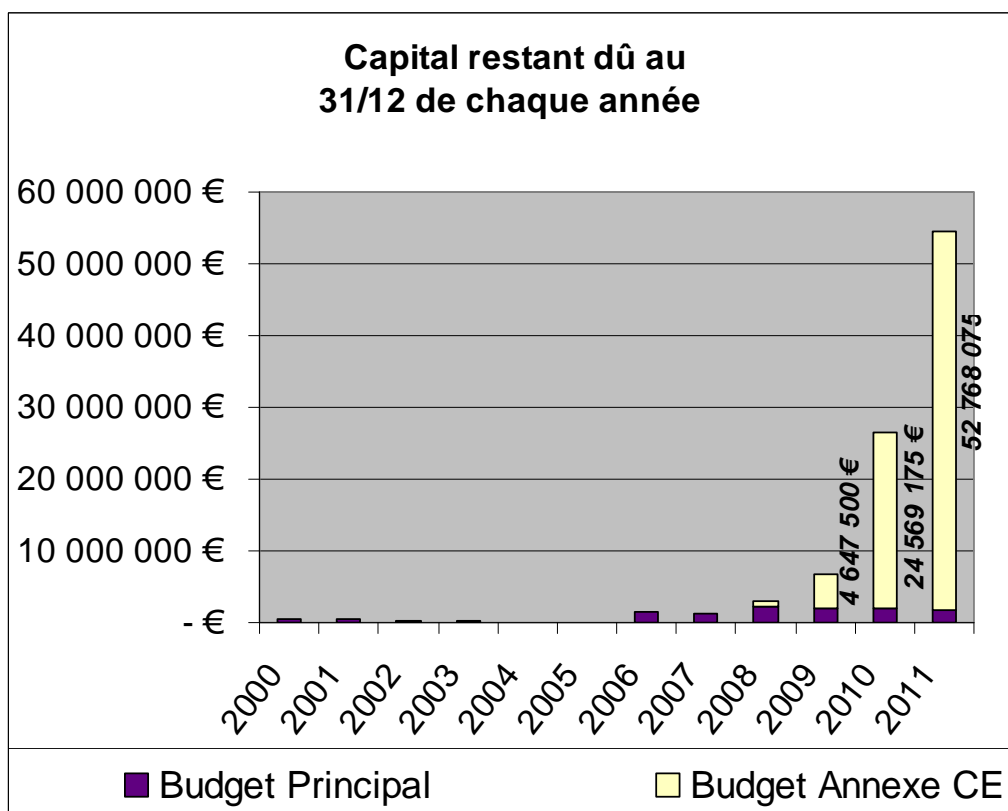
## 2.5 – Les Dépenses



Les travaux, subventions et études représentent près de 94% des dépenses.

A Noter : les frais de structure, soit 6 % environ, très minimes par rapport au chiffre d'affaires développé.

## 2.6 – Les Emprunts



La part représentée en jaune concerne la « Communication Electronique ».

A partir de 2008, l'endettement du SIEA correspond à sa volonté de développement de la fibre optique. L'Ain est le département, en France, le plus impliqué et le plus avancé dans ce domaine d'où des emprunts très importants et un engagement financier conséquent dans le domaine du Très Haut Débit.



Il s'agit d'un investissement à long terme pour les collectivités locales avec, à terme, un retour sur investissements. Le principal objectif est d'investir dans de bonnes conditions.

## **2.7 – Les Commissions de Travail du SIEA**

Afin de faciliter le travail du Bureau, des commissions "thématiques" ont été mises en place lors de la réunion du bureau du 13 juin 2008 :

- Commission "Affaires juridiques – marchés – appels d'offres et DSP"
- Commission "Commissions géographiques d'Echanges - Esthétique"
- Commission "Communication Electronique – RESO-LIAin"
- Commission "Desserte Gaz"
- Commission "Eclairage Public – Energies renouvelables"
- Commission "Economies d'Energie - SIG"
- Commission "Evolution des aides – Relations avec EDF-GDF"
- Commission "Finances - Personnel"
- Commission "RSE - Statuts"

Elles se sont réunies à différentes reprises, et les comptes-rendus vous seront présentés par les Vice-Présidents Délégués tout au long de cette réunion.

\* \* \*

*Après avoir remercié M. Yves CLAYETTE de son exposé, M. le Président donne la parole à M. Gérard GALLET – Vice-Président Délégué chargé de l'Electrification, l'Eclairage Public et des C.G.E..*

## **2.8 – Commissions Géographiques d'Echanges (C.G.E.)**

Après avoir remercié le Président et salué l'Assemblée, M. Gérard GALLET présente les travaux de ces commissions. C'est la 4<sup>ème</sup> année que se tiennent ces réunions, puisque celles-ci ont été mises en place en 2008.

En 2011, entre le 3 et le 17 octobre, ont été organisées 13 réunions à travers le Département auxquelles étaient conviés les Maires et Délégués des communes concernées ; le Département ayant été découpé en 13 secteurs géographiques.

Concernant le taux de participation, en nette évolution, il a été de :

- 55 % concernant les délégués,
- 75 % concernant les communes représentées.

Ces réunions de commissions géographiques d'échanges permettent un dialogue de proximité avec les élus et ainsi de mieux cerner leurs problèmes et leurs besoins. Les rencontres de 2011 ont permis en particulier d'aborder les points relatifs à la compétence « Eclairage Public » et l'avancement des travaux relatifs à la desserte en fibre optique.

Le SIEA s'engage à continuer ces rencontres et les prochaines auront lieu dès l'automne 2012.

## **2.9 – Electrification - Eclairage Public**

■ Programme 2011		
◆ Electrification =	21 920 400 €	
◆ Eclairage Public =	6 997 750 €	
◆ <b>TOTAL :</b>	<b>28 918 150 €</b>	
■ Subventions versées aux Communes Urbaines		
◆ Electrification =	28 732,64 €	
◆ Eclairage Public =	206 352,30 €	
◆ <b>TOTAL :</b>	<b>235 084,94 €</b>	

### **Relations avec les concessionnaires :**

Conformément aux cahiers des charges de concessions, ERDF et GrDF sont venus au Syndicat, présenter leurs Comptes Rendus d'Activité (CRAC) à la commission ad hoc ainsi qu'à la réunion de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

\* \* \*

*Après avoir remercié M. Gérard GALLET de son exposé, M. le Président donne la parole à M. Helmut SCHWENZER, Vice-Président Délégué, concernant le Gaz et le service Energie.*

## **2.10 - Gaz**

**Rappel** : Nombre de communes ayant transféré leur compétence « Gaz » en 2011 : 396

Le programme 2009, pour un montant de 80.873,98 € concerne :

- la réalisation de travaux de pose de réservation-canalisation sur les communes de Bourg St Christophe et St Trivier sur Moignans,
- la mise en service de canalisation sur la commune de Crottet,
- la desserte de zones en gaz sur les communes de Crozet et Thoiry (Maîtrise d'œuvre assurée par le SIEA).

Le programme 2011, pour un montant de 14.325,10 € concerne l'extension en gaz propane sur la commune de Béard-Géovressiat.

## **2.11 – Service Energie**

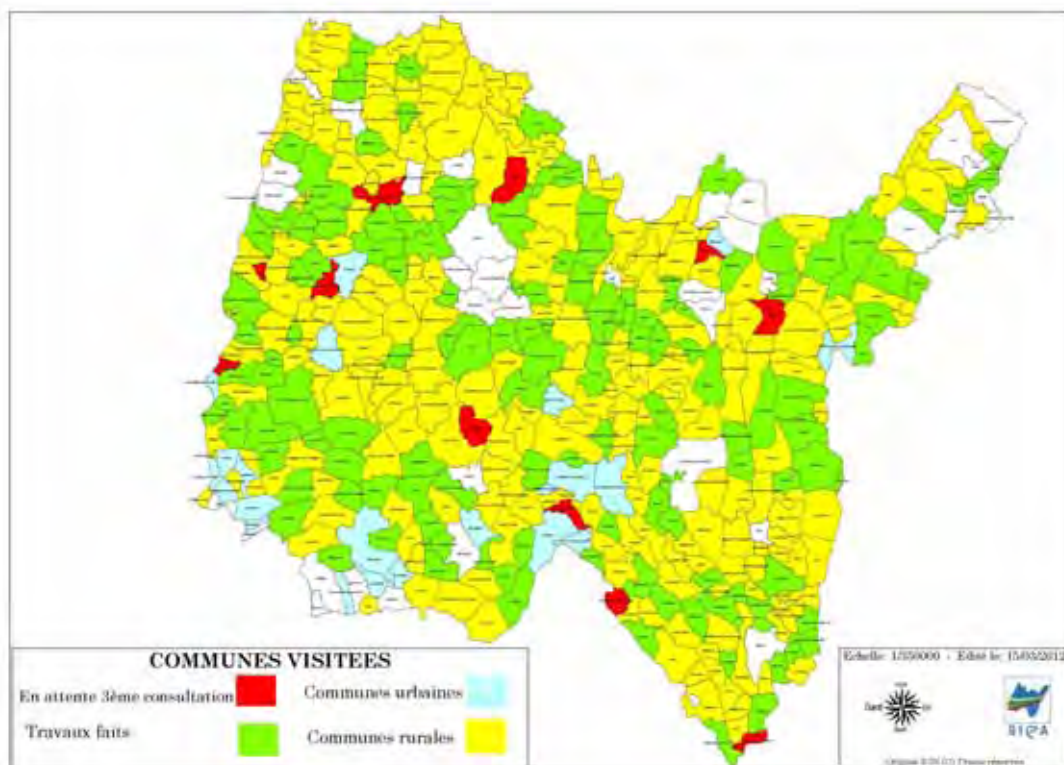
**Rôle** : Le Syndicat propose à l'ensemble des communes du Département une aide à la maîtrise des consommations et dépenses d'énergie à travers :

- des propositions d'actions permettant de diminuer les consommations,
- une mise en place d'un suivi annuel afin de mettre en évidence les éventuelles dérives,
- un conseil aux communes pour toute question relative à l'énergie,
- des visites des bâtiments communaux et propositions d'optimisations,
- la signature de convention de partenariat sur la maîtrise de l'énergie.

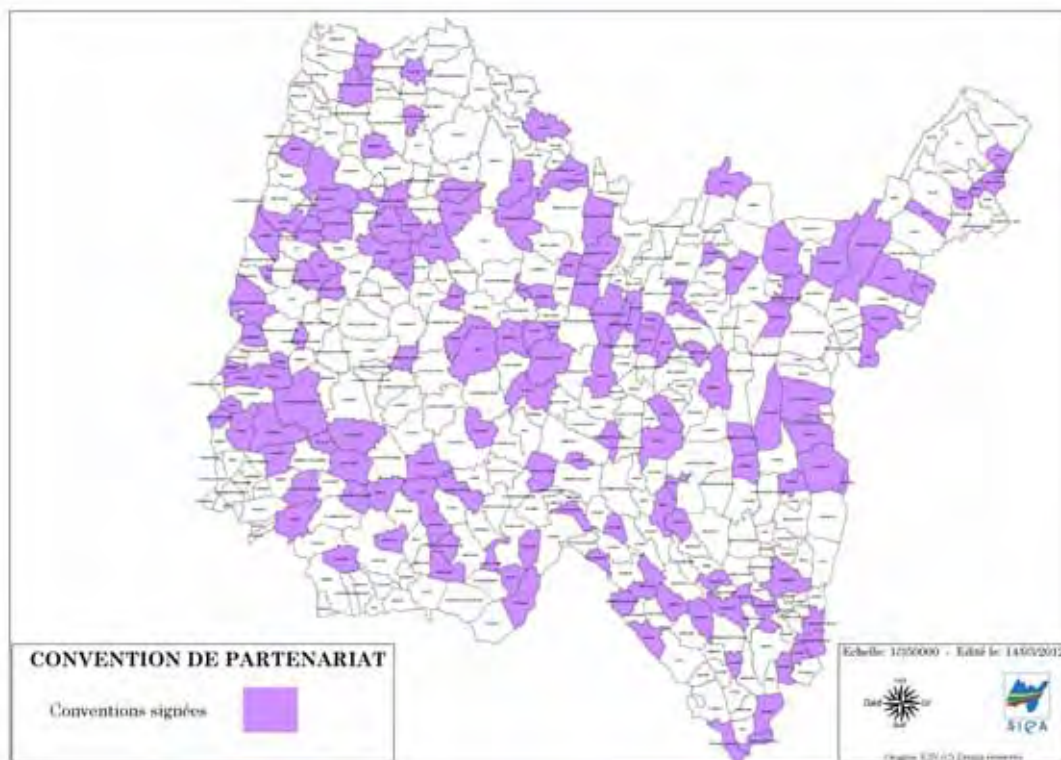
## Actions en 2011 :

- Suivi annuel des consommations pour 409 communes

- 48 communes visitées en 2011 :



- 141 conventions signées :



- **vente des 2 Certificats d'Economie d'Energie à A.C.T. (Amsterdam Capital Trading) pour un montant de 158.110,52 €**

Après avoir remercié M. Helmut SCHWENZER de son exposé, M. le Président donne la parole à M. Michel CHANEL, Vice-Président Délégué chargé du Système d'Information Géographique et de la Communication Electronique.

## 2.12 – Système d'Information Géographique

**Avancement du projet SIG** : Les 419 communes de l'Ain sont équipées avec leur cadastre digitalisé.

	Rappel 2010	2011	Total
Transfert de Compétence	419	419	
Subvention Matériel dont dans l'année	343 1	343 0	
Subvention Logiciel	0	0	330
Subvention POS	7	3	68
Subvention eau potable	1	2	101
Subvention assainissement	1	1	40
Subvention cimetière	8	13	68
Installées	419	419	
Disponibles	0	0	
<b>Total communes digitalisées</b>	<b>419</b>	<b>419</b>	

Depuis le transfert de la compétence « Eclairage Public » pour 340 communes :

- 322 ont bénéficié de l'installation du logiciel « SYECL » destiné au suivi des interventions au titre de l'Eclairage Public,
- 18 en attente, le réseau « éclairage public » n'étant pas encore numérisé.

Concernant la mise à jour et l'assistance sur logiciel, celles-ci se font à distance d'où la nécessité d'avoir Internet sur le poste informatique.

Par ailleurs, **il est prévu une évolution vers un raccordement Fibre Optique** avec un logiciel commun à toutes les communes qui sera installé dans un serveur à distance. Ceci facilitera grandement la maintenance car tout se fera sur le réseau sans intervenir dans les communes.

## 2.13 – Communication Electronique

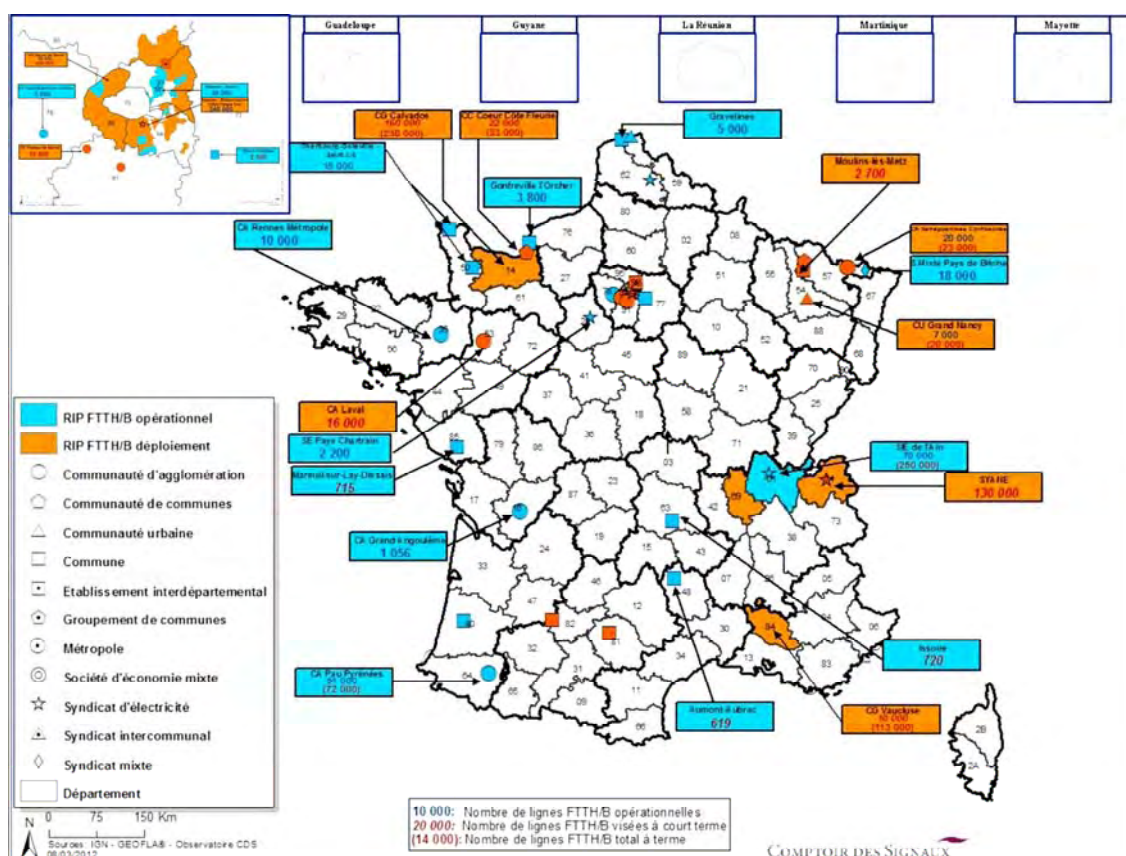
### **Programme Zones Blanches – Haut Débit - « WIFI »**

- A ce jour, 141 relais sont en fonctionnement.
- 1.365 abonnés dont 1.228 activés.

Ces abonnés basculent au fur et à mesure sur le réseau Fibre Optique Li@in pour un service Très Haut Débit.

## Carte nationale du déploiement du FTTH

Comme le montre cette carte, on constate que, dans les réseaux d'initiatives publiques, un seul département a un réseau activé. Il s'agit de notre département de l'Ain et ce réseau est une fierté.



## Etat des lieux des travaux

- Des programmes de travaux annuels sont engagés l'année suivant leur adoption : par exemple, concernant le programme 2011, les travaux sont engagés en 2012, après exécution des études nécessaires.

Il y a 4 programmes de travaux : 2010 – 2011 – 2012 et 2013.

Objectif : Tout devrait être fini en 2014, avec 90 % du territoire couvert.

- 107 communes** sont ouvertes dont 40 sur la zone pilote avec, en étude, Mijoux, Lélex et Plagne soit :
  - . plus de 2000 kms de fibre déployés,
  - . 60.000 foyers éligibles au FTTH.

Sur ce point, une remarque : sur 107 communes ouvertes, on compte en abonnés seulement 31 mairies (où bâtiments publics). Elles devraient montrer l'exemple car c'est le réseau de toutes les communes.

A travers les différentes réunions et conférences auxquelles se rend M. Michel CHANEL, il est constaté que, les investissements nécessaires au déploiement de la fibre optique, sont couverts par des financements croisés : Etat, Région, Département, collectivités locales, structures porteuses du réseau.

Or, le Syndicat n'a pas choisi ce mode-là et s'est investi complètement dans le développement de ce réseau. Il faut que l'ensemble des communes en prennent conscience et qu'elles jouent le jeu. Il y a toujours des réticences à changer, à évoluer. Il faut passer par dessus. C'est un énorme plaisir de surfer à grande vitesse sur le réseau et il y a énormément d'avantages. Cette évolution est inéluctable.

Demain, le SIG sera dans un serveur, sur le réseau, dans un des POP, ou dans les 3 pour des raisons de sécurité, mais aussi ailleurs dans ce que l'on appelle généralement « CLOUD » : ensemble de serveurs et



unités de stockages quelque part dans des DATACENTERS (Centres de données). Il y a en déjà dans notre département ; ils sont portés par nos F.A.I. (Fournisseurs d'Accès Internet).

L'évolution va être la suivante : les logiciels utilisés ne seront plus dans nos ordinateurs, mais dans des stations d'inter-actions. Ces logiciels seront utilisés mais plus achetés. Les stockages de données se feront de plus en plus à l'extérieur, avec un double stockage pour des raisons de sécurité. Les services vont être externalisés.

### Les Fournisseurs d'accès à Internet (F.A.I.)

22 FAI partenaires du réseau [Li@in](#) :

. 9 dédiés au Grand Public :



. 21 dédiés aux Professionnels :



Pour information, des négociations sont en cours avec d'autres fournisseurs.

### La commercialisation du service [Li@in](#)

- 5.770 abonnés dont 4727 activés.

Pour différentes raisons, certains abonnés ne sont pas encore activés : fourreaux bouchés, abonnés sur zones non encore éligibles, activation en cours...

- 300 Professionnels bénéficient du service Très Haut Débit,
- 98 Zones d'Activités sont desservies par le réseau,
- Moyenne d'activation : 300 abonnés/mois et l'on espère monter à 500 abonnés/mois.
- 6.000 prospects (clients potentiels) inscrits sur le portail informatique dédié.
- 1 à 2 réunions publiques par semaine.
- Actions complémentaires assurées par les services « communication » et « marketing » :
  - . réunions ciblées pour les professionnels,
  - . distribution de flyers, affiches, totems, panneaux,
  - . relais sur les sites internet et à travers les bulletins municipaux des communes,
  - . articles de presse.

### **Les outils développés**

- le site internet : [www.reso-liain.fr](http://www.reso-liain.fr) :
  - . permettant de tester son éligibilité à la fibre optique,
  - . avec un taux de fréquentation en nette augmentation :
    - 9.300 visiteurs en janvier 2011
    - 17.000 visiteurs en janvier 2012.
- d'autres outils se développent parallèlement comme le SIG, outil important pour le Syndicat, qui permet :
  - . de recenser les infrastructures existantes pour déployer la fibre,
  - . d'établir des récolements et de contrôler,
  - . de déterminer les zones éligibles,
  - . de rechercher les abonnés,
  - . d'effectuer des analyses ,
  - . de répondre aux DICT.
- le logiciel Net Admin :
 

C'est un outil dédié aux services du SIEA et aux F.A.I. qui permet l'exploitation du réseau Li@in à travers le référencement, la localisation et la surveillance des sites et des équipements.
- l'interface « Customers » (clients) pour la gestion des abonnés :
  - . avec différents outils dédiés aux services du SIEA, aux F.A.I. et aux prestataires de services (entreprises et maîtres d'œuvre)
  - . qui permet d'assurer la gestion des abonnés et le suivi des raccordements.

Une grande partie de ces logiciels seront mis à disposition d'autres collectivités à travers l'ADULLACT (organisme servant à la mutualisation des logiciels fibres pour les institutionnels).

\* \* \*

*Après avoir remercié M. Michel CHANEL de son exposé, M. le Président continue de présenter le rapport moral pour l'année 2011 concernant le Personnel et la C.C.S.P.L.*

## **2.14 - Personnel**

Les mouvements de personnel enregistrés au cours de l'année 2011 et en ce début 2012 sont les suivants :

Les départs : un seul,

- Jean-Paul GOY, au 1<sup>er</sup> novembre 2011, parti pour d'autres horizons,

Les arrivées :

- Eddie BOZONNET, Technicien au service SIG, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, après avoir été stagiaire,
- Elodie DAUJAT, Secrétaire aux services « Energie » et « Communication Electronique » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, après avoir effectué un remplacement au service « Energie »,
- Ludovic VEYRET, Responsable « Qualité » au service « Communication Electronique » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- Aurélie PICARD, Secrétaire au service « Communication Electronique », depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012.

\* \* \*

## **2.15 – Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)**

Le Président rappelle que la mise en place de cette commission résulte d'une obligation légale. Elle a été installée le 11 octobre 2005.

Elle s'est réunie le 20 décembre 2011.

\* \* \* \* \*

Le rapport moral étant terminé, M. Jean-François PELLETIER , Président, demande à l'assemblée s'il y a des questions ; ceci, avant de passer à l'étude du point suivant « Compte-Rendu des actes effectués en 2011 ».

*« En effet, dans le prolongement du rapport moral qui vous a été présenté, il y a lieu que le Bureau et le Président, qui ont reçu délégation du Comité Syndical, établissent un compte-rendu des actes effectués au cours de l'année, en vertu de cette délégation. »*

\* \* \* \* \*

### **Question de M. Alain MATHIEU – Délégué et Maire-Adjoint de JASSERON**

*« La carte de France, que vous nous avez présentée, montre que le seul département activé est le département de l'Ain. Ce qui est normal car l'ARCEP donne l'autorisation qu'à la condition que, celui qui pose la fibre optique, ne soit pas opérateur. Donc, forcément, notre département est le seul en France.*

*Ma première remarque est la suivante : le choix d'équiper en fibre optique notre département a été fait et il faut le respecter. D'année en année, lors des assemblées générales, ce projet a toujours été validé. Par contre, je m'interroge sur ces investissements qui sont énormes. Quand on sait que, dans les grandes villes, aucun opérateur ne se permet de se lancer seul dans le déploiement de la fibre optique. Les grands opérateurs comme SFR, Orange, Bouygues, Free... se sont toujours entendus pour ne pas poser chacun un réseau de fibre optique. En effet, une part de marché, jusqu'à 40 %, n'est pas rentable pour un seul réseau. Aussi, on peut se poser la question pour le département de l'Ain.*

*Ma deuxième remarque concerne le déploiement de la fibre optique sur la ville de Bourg en Bresse. Celle-ci va être déployée par Orange. Je m'interroge sur le double réseau puisque le Syndicat a déjà commencé à équiper certaines zones. Il n'est pas question de faire un procès d'intention à qui que ce soit. Mais je me pose la question sur la stratégie du SIEA.*

*Par ailleurs, les opérateurs historiques n'iront jamais dans nos petites communes. Donc, il est bien que la fibre optique soit déployée dans celles-ci. Mais, dans la Loire, le SIEL a fait une délégation de service public avec d'autres opérateurs pour éviter des réseaux parallèles.*



*Aussi, je m'interroge sur la stratégie du SIEA. Il n'y a aucune animosité mais je souhaite éclairer nos communes sur cette stratégie. »*

Réponse de M. Michel CHANEL – Vice-Président Délégué

*« Il y a plusieurs questions.*

- 1) concernant la quantité des réseaux et le doublon que l'on pourrait faire. La construction de ce réseau a été décidée en octobre 2007 avec, comme but, d'aller partout dans le département, dans les petites comme dans les grandes communes. Nous faisons donc ce qui a été décidé et nous ne construisons qu'un seul réseau.*
- 2) Et puis, il y a eu l'AMII, un faux ami d'ailleurs. En effet, l'Etat a fait Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement. Alors que nous avons pris la décision de déployer la fibre dans tout le département, voilà qu'un des grands opérateurs historiques vient à Bourg en Bresse alors même que le SIEA a déjà des zones fibrées sur cette ville notamment les zones industrielles. Cet opérateur a la priorité.*

*Par ailleurs, alors que la ville de Bourg en Bresse a délégué sa compétence « Communication Electronique » au SIEA, il n'a pas demandé à nous rencontrer. Nous n'avons aucune nouvelle de cet opérateur. Ce qui est extraordinaire, c'est notre Syndicat qui se fait disputer !*

- 3) Vous avez parlé de Délégation de Service Public et, en effet, beaucoup font des DSP. En 2007, nous nous sommes posés la question de la procédure à choisir. Compte tenu des technologies en pleine évolution, la DSP nous a paru très compliquée car très difficile à faire évoluer et à adapter. Or, en régie, avec des marchés de travaux, il nous est possible de modifier et de faire évoluer notre façon d'intervenir avec les technologies. La régie est beaucoup plus souple, c'est pourquoi nous avons choisi ce mode de fonctionnement.*

*Nous avons, à l'époque, des exemples de DSP et les organismes concernés rencontraient des problèmes pour pouvoir faire évoluer leurs réseaux notamment vers un réseau FTTH. A ma connaissance, à ce jour, ils n'ont toujours pas pu évoluer du fait des DSP.*

- 4) Autre précision : nous ne ferons pas de double réseau mais, à l'avenir, faire du co-investissement peut arriver.*

*Je souhaite également faire un commentaire plus politique :*

*1<sup>er</sup> point : Dans certaines villes, il y a plusieurs réseaux voire 4 réseaux puisque chaque grand opérateur a voulu faire son réseau. Ils ont fait du co-investissement, ils ont chacun leur fibre. Il est vrai que lorsque nous sommes dans des petites communes, GIRON par exemple, on pose un seul réseau et c'est largement suffisant.*

*2<sup>ème</sup> point : Le réseau, que l'on déploie à GIRON, coûte cher. Le réseau, que l'on déploie à Bourg en Bresse, ne coûte pas cher et c'est là que vont les grands opérateurs car le retour sur investissement est rapide. Par ailleurs, dans ces zones pas chères, il y a souvent déjà un débit ADSL élevé. Donc, quand vous regardez le taux de pénétration dans ces mêmes zones, c'est-à-dire le taux d'abonnement à la fibre là où le débit ADSL est déjà conséquent, ce taux est pratiquement nul. Par contre, dès que l'on est dans des zones comme GIRON où il n'y a rien, ce même taux est de 110 % (double abonnement pour certains en particulier les entreprises). A THIL, où le débit maximum était de 2 mégabits, le taux de pénétration est de 70 %.*

*Concernant l'abonnement, comme le Syndicat déploie sur tout le territoire, il y a péréquation. Alors, que vous soyez à GIRON, LAGNIEU ou BOURG EN BRESSE, l'abonnement est strictement le même.*

*3<sup>ème</sup> point : La qualité de notre réseau. Soi-disant, la qualité n'est pas correcte, ce qui est faux. Pour votre information, un des grands opérateurs historiques est venu au Syndicat pour analyser notre réseau, il y a de cela 18 mois. A ce jour, nous n'avons jamais reçu leur rapport... Mais, il se raconte partout que notre réseau n'est pas correct alors qu'il fonctionne parfaitement. Les opérateurs que nous avons, sont satisfaits et très contents car ils ont un réseau activé et n'ont rien d'autre à faire que de fournir des services.*

*Or, les grands opérateurs devraient d'abord fournir des services et se concentrer sur les services plutôt que de vouloir faire des réseaux qui soient des réseaux monopolistiques. Ce qui se passe actuellement, c'est un pseudo-monopole. »*

*Applaudissements*

Question de M. André MASSONNET – Délégué et Maire-Adjoint de St Genis Pouilly

« On a parlé tout à l'heure des recettes du Syndicat et des dépenses dont 70 % sont pour la fibre optique. Quelle est la part de recettes pour cette même fibre optique ? On a actuellement un capital restant dû de 53 Millions d'€uros dont 50 Millions pour la fibre optique. Est-ce que la part de recettes relative à la fibre optique peut couvrir les intérêts de cet emprunt ? On nous parle encore d'emprunt pour l'année prochaine. Ce point mérite donc une réflexion.

Par ailleurs, une question concernant la réactivité des services du Syndicat suite à des demandes faites en janvier relatives d'une part à des raccordements de bâtiments et, d'autre part, à des devis pour de l'enfouissement de réseaux. On a dû faire des lettres recommandées en février pour avoir des réponses. Or, au 22 mars, nous n'avons toujours rien reçu. La réactivité des services est tout à fait lamentable. »

#### Réponse de M. Michel CHANEL – Vice-Président Délégué

« Concernant la partie financière, elle sera examinée lors du compte administratif. Si ma mémoire est bonne, en 2011, nous n'avons pas tout à fait couvert les frais financiers. Mais, je pense qu'en 2012 ce sera beaucoup mieux compte tenu des délibérations qui vous seront proposées au cours de cette réunion. »

#### Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Concernant la réactivité des services du Syndicat, je fais mon mea-culpa. En effet, ce n'est pas normal, qu'au bout de 3 mois, vous n'avez pas de réponse. La meilleure des solutions, et je vous invite à le faire, c'est de téléphoner soit au Président soit au Directeur et vous aurez une réponse dans les meilleures conditions... Nous ne sommes pas là pour faire un procès à qui que ce soit... Faites-moi parvenir tous les éléments, par téléphone ou par courrier. Si je ne suis pas là, j'ai une assistante qui prendra votre message, et elle le fait très bien ; vous aurez une réponse dans la semaine qui suivra. »

#### Question de M. André MOINGEON – Délégué et Maire de Lagnieu

« Lagnieu est une petite ville urbaine qui possède un réseau câblé, moitié fibre optique, moitié coaxial, datant de l'époque où EDF avait réalisé un premier câblage. Cela doit concerner d'autres villes comme Ambérieu, Trévoux, peut-être Bourg en Bresse.

Avec l'arrivée de la fibre optique, Lagnieu va donc compter 3 réseaux :

- un par l'opérateur historique, France Télécom,
- un par Numéricable(ex. Vidéopole, racheté plusieurs fois, dont personne ne s'occupe car ce réseau n'intéresse personne...),
- un par le Syndicat.

Déjà d'un point de vue esthétique, ce n'est pas terrible : 3 fils différents pour desservir le même nombre d'abonnés.

Ma question est donc la suivante : où en êtes-vous dans vos discussions avec France Télécom ? Il faut peut-être composer avec eux afin que l'on n'ait pas 36 réseaux pour, au final d'ici 30 ans je suppose, n'avoir qu'une seule fibre optique qui desservira un foyer. De plus, un opérateur historique vous apporterait plus de clients. En effet, aujourd'hui, dans les zones urbaines où l'ADSL apporte un certain confort aux usagers, ceux-ci ne changeront pas pour souscrire un abonnement pour la fibre optique avec des accès peu connus.

Pour Lagnieu, j'ai déjà posé la question à France Télécom afin de trouver une solution commune, de façon à ce que vous trouviez des clients pour amortir le plus rapidement possible les investissements. Je pense que les opérateurs historiques vous permettront d'avoir plus de clients que votre panel d'opérateurs.

Par contre, dans les zones de campagne, il est vrai que, n'ayant pas d'Internet, les administrés ont souscrit aux abonnements présentés dans le cadre du déploiement de la fibre optique par le Syndicat. Mais en milieu urbain, milieu qui vous amènera la majorité des clients, il faut avoir cette réaction. »

#### Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Juste une remarque quand on parle de duplication des réseaux, il faut savoir de quoi on parle. En effet, on ne peut pas comparer un réseau cuivre, actuel réseau France Télécom, ou un réseau coaxial avec un réseau fibre optique. Pour apporter des éléments de réflexion, il faut savoir que le réseau fibre optique est un réseau d'avenir. Ce réseau Très Haut Débit n'est pas un concurrent du réseau cuivre par rapport au Très Haut Débit mais en concurrence par la télécommunication. En effet, il est techniquement prouvé qu'il n'y a pas de Très Haut Débit avec le cuivre.

Concernant l'ouverture de notre réseau aux opérateurs historiques, on les accueille à bras ouverts s'ils veulent venir. Aujourd'hui, pour France Télécom, c'est un problème de positionnement stratégique de ne pas venir sur les réseaux ruraux. Néanmoins, la réglementation démontre que les grands opérateurs ne viendront pas investir dans les communes rurales et Lagnieu, même si c'est une belle ville, est considérée comme une commune rurale au sens de France Télécom. Dans notre département, seulement 16 communes ont fait l'objet des intentions d'investissement de l'opérateur historique dont une seule immédiatement et les autres à partir de 2016. Cela s'arrêtera là. Si le Syndicat ne vient pas à Lagnieu déployer la fibre optique, elle ne sera pas équipée de ce réseau.

Maintenant, je suis persuadé qu'avec le temps et à terme, dans 2 – 3 ou 5 ans..., les grands opérateurs viendront.

En complément de ce que vous a dit M. Michel CHANEL précédemment concernant les grands opérateurs, et il me pardonnera, concernant les discussions avec ces grands opérateurs relatives à leur venue ou non, il faut savoir que 2 des 4 opérateurs majeurs sont en passe de signer avec nous des accords pour venir opérer sur notre réseau pour les entreprises. Ils reconnaissent que notre réseau est techniquement fiable et qu'il répond aux problématiques pour les entreprises mais ils ne veulent pas le faire pour les particuliers. Il s'agit de stratégies d'entreprises et non d'un problème technique. Je ne critique pas, chacun doit défendre son entreprise. Je comprends leur stratégie mais elle ne sera pas tenable dans le temps.

Donc, concernant les grands opérateurs, je pense qu'ils vont arriver dans les années à venir. Nous sommes déjà en discussion avec Numéricable, 5<sup>ème</sup> opérateur. Aujourd'hui, il est à même de venir assez rapidement sur notre réseau pour pouvoir apporter des services. Il est déjà sur notre réseau au niveau des entreprises. »

\* \* \* \* \*

M. Rachel MAZUIR, Président du Conseil Général de l'Ain et Sénateur, devant quitter l'assemblée générale pour se rendre au congrès départemental des anciens sapeurs-pompiers, M. Jean-François PELLETIER, Président du SIEA, lui donne la parole avant qu'il parte.

#### Intervention de M. Rachel MAZUIR

« En qualité de Président du SDIS, il m'est impossible de ne pas me rendre à ce congrès.

Je n'ai pas grand chose à rajouter mais simplement à mettre en exergue ce qu'a dit M. Michel CHANEL, complété par M. Patrick CHAIZE, à savoir que la démarche du SIEA est une démarche de service public alors que les grands opérateurs ont comme objectif la rentabilité. Je pense que cela a été très bien compris à travers les propos de ces 2 intervenants. Donc, je m'inscris complètement dans cette démarche et il en est de même pour le Département.

Si, aujourd'hui, le Département a quelques difficultés, celui-ci a consenti au SIEA une avance remboursable de 5 Millions d'€uros, mais aucun calendrier n'a été fixé concernant le remboursement.

Je souhaite que le SIEA engrange ses investissements qui, bien sûr, quand ils seront rentables, seront réutilisés dans le service public et c'est ce qui est important aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention et m'excuse de devoir vous quitter si rapidement. »

Applaudissements.

#### Question de M. Gérard JULLIARD – Délégué et Maire de Colomieu

« Bonjour à tous.

Ma première remarque concerne l'éclairage public. Sur ma commune, nous avons pris la décision de couper l'éclairage public de minuit à 6 H 00 ; ceci, suite à une enquête faite auprès des administrés et pour laquelle nous avons recueilli 80 % de réponses favorables à cette coupure. Je trouve dommage que le Syndicat n'encourage pas de telles démarches. Je sais quelle va être votre réponse. Vous êtes capables de faire baisser l'intensité des lampes mais à quoi je répondrai : quand nous ne voyons rien, nous faisons attention ; quand nous voyons mal, nous nous cassons la figure !

Le 2<sup>ème</sup> point est une question. Nous sommes en train de délocaliser un bâtiment agricole pour l'installation d'un jeune agriculteur sur notre commune. Il y a une extension de réseau à faire sur 300 m avec un transformateur. Je sais que, jusqu'à présent, le Conseil Général apportait une aide au titre des

transferts d'exploitation agricole. Mais, concrètement, à ce jour, que se passe-t-il car personne n'est capable de nous répondre de façon précise ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Je vais vous décevoir car je ne vais pas faire la réponse que vous attendez. Ma réponse est la suivante : il y a un vrai problème juridique derrière les coupures de l'éclairage public et, aujourd'hui, le Syndicat ne s'engagera pas en disant aux communes d'éteindre leur éclairage public la nuit. Le Syndicat ne veut pas faire encourir des risques aux communes. Chaque maire, dans le cadre de son pouvoir de police, peut prendre cette décision mais il devra en assumer les conséquences. C'est un vrai problème juridique et le Syndicat ne s'engagera pas dans cette démarche tant que juridiquement la responsabilité du Maire, en cas d'accident et de défaut d'éclairage, pourra être engagée. Des analyses juridiques ont été faites à ce titre et, à ce jour, nous sommes toujours dans cette jurisprudence relative à la responsabilité du Maire.

Concernant le 2<sup>ème</sup> point que vous avez évoqué, cette question va être traitée ce matin. Vous aurez donc la réponse au cours de notre séance de travail, ce point faisant partie de l'ordre du jour. »

Question de M. Aimé NICOLIER – Délégué et Maire-Adjoint de Lescheroux

« On sait que la fibre optique est un formidable acteur de développement pour l'économie numérique. Quel est son impact économique pour le département de l'Ain, puisqu'il est en avance par rapport aux autres départements ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« L'impact économique est toujours compliqué à mesurer. Nous sommes en relation avec les chambres consulaires dont la Chambre de Commerce et d'Industrie en particulier et nous avons connaissance de sollicitations d'entreprises.

Aujourd'hui, il y a un très très gros projet d'implantation. Il s'agit d'un Datacenter, équipement de 12.000 m2 avec la création d'une cinquantaine d'emplois (sans compter les emplois induits qui vont se greffer autour de ce projet). Cette implantation va donner une image numérique à notre Département et l'équipement en fibre optique est l'un des critères qui a conditionné le choix géographique fait par les investisseurs nationaux. Le Maire concerné par ce projet est dans la salle et il peut apporter des précisions complémentaires. Ce projet est un exemple, c'est le plus important à ce jour mais il y en a d'autres. Autre exemple, l'entreprise MGI Coutier : la fibre optique lui a permis de fiabiliser son implantation à Champfromier alors que la question de délocalisation se posait. Il y en a d'autres mais aujourd'hui toutes les études le démontrent, les réseaux de communication Très Haut Débit (THD) sont un des facteurs essentiels pour les implantations et le maintien des entreprises. Cela devient capital dans le monde économique.

D'ailleurs, toutes les études le démontrent, l'équipement en réseau de communication THD est capital. Les rapports du CESER reviennent sur ce point là et démontrent tout l'intérêt de ces réseaux THD. »

Intervention de Mme Brigitte COULON – Maire de Rancé et Présidente de la Communauté de Communes Porte Ouest de la Dombes

« Par mon intervention, je tiens à soutenir l'action du SIEA ; ceci, pour répondre à 2 interventions jugées étonnantes par la remise en cause du développement du THD sur notre département. C'est un énorme projet pour nos territoires.

Je suis maire d'une commune de 600 habitants, située à 20 mn de Lyon. La plupart de mes administrés travaillent à Lyon et nos étudiants sont dans des écoles et facultés de Lyon.

Il y a quelque temps, nous avions 60 % de notre territoire située trop loin du répartiteur de France Télécom et nous avions un débit de 50 Kilo-octets.

Grace au SIEA, nous avons eu des antennes Wifi et, aujourd'hui, la totalité de notre territoire est desservie. D'ici fin 2012, le THD sera déployé sur l'ensemble du territoire de notre commune.

Et bien, je remercie le SIEA qui garantit une équité entre tous les habitants de notre département ; et cela, c'est un vrai service public. Merci. »

Applaudissements.

Intervention de M. Jean-François PELLETIER – Président

« Merci pour votre encouragement à continuer. »

Question de M. Marc DANGUY – Délégué et Conseiller Municipal de Gex

« Je souhaiterais savoir où en est le réseau secondaire, c'est-à-dire la 2<sup>ème</sup> phase du réseau, sur la ville de Gex. Moi-même, je suis utilisateur du réseau fibre optique et je remercie le Syndicat d'avoir desservi la zone de Pitégny qui était une zone noire. Je suis moi-même un FAI (Fournisseur d'Accès Internet) et je suis très comblé comme beaucoup de personnes autour de moi.

Je souhaiterais également savoir s'il y a une carte mise à jour pour Gex. »

Réponse de M. Michel CHANEL – Vice-Président Délégué

« Pour avoir une carte mise à jour, il vous suffit d'aller sur le site RESO-LIAin et, avec la fibre optique, c'est facile.

Concernant le développement du réseau, il avance. Je n'ai pas les détails mais nous tenons compte de 3 critères : débit actuel, coût et zones industrielles ou artisanales.

Si vous êtes dans le centre de Gex, il y aura peu de taux de pénétration car il est proche de l'ancien central téléphonique de France Télécom. Concernant les zones extérieures, nous y travaillons mais quand elles sont situées loin, il est assez difficile d'y arriver.

Par contre, les zones artisanales et industrielles sont desservies. »

\* \* \* \* \*

### **3 – Compte-Rendu des actes effectués en 2011**

La parole est donnée à M. Gérard GALLET, Vice-Président Délégué, concernant l'Electrification Rurale et l'Eclairage Public.

#### **3.1 - Electrification**

**• Etablissement des programmes « Electrification Rurale » avec :**

. Plan de financement 2011 – Programme FACE AB  
FACE C  
FACE S

. Prise en considération des listes d'extension (72<sup>ème</sup>-73<sup>ème</sup>)

**• Proposition programme 2012 : Electrification et Télécommunication**

<b>Electrification</b>	Travaux Euros	Subvention Euros	Organisme
FACE AB	3 501 290	2 342 000	FACE - 80% HT
FACE S	266 110	178 000	FACE - 80% HT
FACE S'	239 200	160 000	FACE - 80% HT
FACE C	1 181 050	790 000	FACE - 80% HT
Départemental - Extensions	5 820 000	1 800 000	SIEA - 37% HT
Environnement Taxe	1 500 000	560 000	Taxe
Article 8	1 900 000	520 000	ERDF - 40% HT
Esthétique Communes Urb.	598 000	175 000	SIEA - 35% HT
Esthétique Art 5 ex-SIEPG	478 400	400 000	Art 5
Gaz	300 000		
	<b>15 784 050</b>		

<b>Télécommunications</b>	Travaux Euros	Subventions SIEA Euros
Travaux de mise en souterrain, liés à des travaux d'électricité	2 000 000	500 000
	<b>2 000 000</b>	

• **Amélioration esthétique des réseaux :**

- . Prise en compte de la liste 2011.
- . Signature d'une convention avec ERDF pour la réalisation de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages pour 2011 et 2012.
- . Pouvoir au Président dans le cadre de conventions portant sur les coordinations de travaux avec d'autres Maîtres d'Ouvrages et concernant la répartition financière. Notre souci principal est d'essayer, dans la plupart des cas, de coordonner les travaux lorsqu'il y a différents intervenants afin de limiter les dépenses publiques.

• **Mission de Contrôle des concessions pour « électricité » et « gaz » pour l'année 2011 :**

- . Suite à consultation, la commande a été passée à "Audit Expertise Conseil" pour un montant de 106.900 €uros HT.

• **Taxe :**

avec reversement intégral des recettes de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité aux communes de : Beaugard, Lancrans, Misérieux, Parcieux, St Didier de Formans, St Laurent S/Saône et St Sorlin en Bugey (ces communes étant classées en régime urbain).

\* \* \*

### **3.2- Eclairage Public**

• **Etablissement des programmes Eclairage Public :**

- . Plans de Financement du programme départemental 2011 : 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> listes.
- . Prise en considération des listes de mise en valeur (50<sup>ème</sup> et 51<sup>ème</sup> listes).

• **Proposition Programme 2012**

<b>Eclairage Public</b>	Travaux Euros	Subvention CG Euros	Subvention SIEA Euros
Syndicat Interco Comité Syndical Extension Modernisation	5 000 000	0	1 250 000
Mise en Valeur	300 000		100 000
Entretien			400 000

Un point plus précis sera fait sur cette programmation lors de l'examen d'un rapport concernant les méthodes de financement.

\* \* \*

*Aucune question n'étant posée, M. le Président donne la parole à M. Helmut SCHWENZER, Vice-Président Délégué, concernant le Gaz.*

\* \* \*

### **3.3 – Energie**

- **Partenariat avec HELIANTHE :**

- accompagnement des communes dans le domaine de la maîtrise d'énergie
- signature prochaine d'une convention pour un an (renouvelable 2 fois).

\* \* \*

### **3.4 – Gaz**

- **Convention de mandat signée avec la Communauté de Communes du Lac de Nantua :**

celle-ci ayant pris en charge la totalité du coût des travaux et conservé la propriété du réseau, dans le cadre des travaux d'extension du réseau Gaz Propane sur la ZA "En Fauriane" située sur le territoire de la commune de BEARD GEOVREISSIAT ; travaux qui ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat.

- **Travaux de terrassement du réseau gaz réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat pour les communes de Thoiry et Crozet :**

- en coordination avec les travaux d'extension des réseaux électriques et téléphoniques sur la ZEP du Creux et sur la ZA Fontaine,
- avec établissement des plans de financement correspondants,
- et récupération de la TVA auprès de GrDF, concessionnaire.

- **Prise en charge financière des études et travaux de pose de réservation gaz sur :**

- Bourg Saint Christophe (réalisés) : secteur « La Grande Rue »
- Saint Trivier sur Moignans (travaux 2012) : secteur « Route de Montmerle et de Chaneins »

\* \* \*

*Aucune question n'étant posée, la parole est donnée à M. Michel CHANEL, Vice-Président Délégué, concernant le Système d'Information Géographique et la Communication Electronique.*

\* \* \*

### **3.5 – Système d'Information Géographique**

- **Marché négocié avec la société SIRAP :**

pour la mise en place d'une protection des applications web cartographiques du SIEA.

- **Marché conclu avec la société AZIMUTEC :**  
pour la mise en ligne du SIG du SIEA.
- **Décision de signer une convention entre l'IGN – le SDIS et le SIEA :**  
pour l'enrichissement de la base adresse IGN.

\* \* \*

### **3.6 – Communication Electronique**

- **Signature de 2 nouveaux marchés liés aux accords cadres pour les équipements actifs concernant :**  
- les Plaques de distribution n° 5 et n° 6.
- **Signature d'une convention entre ErDF et le SIEA**, le 11 juillet 2011 concernant :  
- le transfert provisoire de la maîtrise d'ouvrage des raccordements des NRO dans le cadre du développement du réseau haut et très haut débit sur le département de l'Ain.
- **Dépôt d'une demande de financement dans le cadre du Grand Emprunt National :**  
- afin de favoriser la mise en œuvre du réseau Li@in.
- **Décision de lancement des consultations pour :**  
- le parachèvement des travaux Li@in sur la Zone Pilote,  
- la maintenance des équipements actifs.
- **Mise en place d'un système de règlement des interventions sur les équipements actifs :**  
ceci, dans l'attente du lancement de la procédure de maintenance.
- **Prise en considération du programme 2012** de déploiement du réseau de fibre optique Li@in.
- **Décisions prises par le Bureau** sous réserve de l'accord du Comité Syndical ce jour concernant :  
- la modification de la grille tarifaire « Raccordement Fibre Optique – Transport de données »,  
- la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire « Location Longue Durée ».

\* \* \*

*Aucune question n'étant posée, M. Jean-François PELLETIER, Président, continue le compte –rendu des actes effectués concernant le Personnel.*

\* \* \*

### **3.7 - Personnel**

- Détermination du taux de promotion pour l'avancement dans le cadre d'emploi de Rédacteur.
- Recrutement d'un Technicien Topographe au service SIG ; agent précédemment en stage au SIEA.
- Recrutement d'un Responsable « Qualité » dans le cadre du réseau Li@in.
- Signature de 2 conventions de stage avec Partner Formation à Lyon, dans le cadre de formation par alternance ; ceci, au sein du service « Communication Electronique » et concernant :
  - Mohamed LAROUCI, pour la période de novembre 2011 à novembre 2012, dans le cadre de son année en Master 2 « Management de projets informatiques et réseaux »,
  - Romain BERNARD, pour la période de novembre 2011 à juillet 2012, dans le cadre de sa première année de BTS « Technicien Systèmes et Réseaux ».

\* \* \*



*Aucune question n'étant posée, la parole est donnée à M. Yves CLAYETTE, Vice-Président Délégué, concernant la Comptabilité et divers points.*

\* \* \*

### **3.8 – Comptabilité**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

- Réajustement budgétaire pour permettre :
  - . le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie et frais de gestion sur la taxe sur l'électricité,
  - . le solde administratif et financier du programme d'électrification rurale 2007,
  - . l'exécution des jugements du 22 septembre 2011 dans le cadre du litige opposant le SIEA à ERDF.
  
- Décision de transférer par opérations d'ordre budgétaire, les frais d'études suivies de réalisation aux différents comptes définitifs, selon la liste des opérations proposées, et réajustement budgétaire en conséquence.
  
- Attribution de l'indemnité de conseil au taux de 100 % à M. Claude VERRIERE, Payeur Départemental et Receveur du Syndicat.

#### **BUDGET ANNEXE "Communication Electronique"**

- **Ouverture d'une ligne de trésorerie de 2 Millions d'€uros** pour :  
le paiement des travaux du réseau Très Haut Débit dans l'attente des financements pour la Communication Electronique, contractée auprès de DEXIA Crédit Local, avec un taux basé au choix entre les index EONIA ou EURIBOR 1 mois assorti d'une marge de 0,91% d'une durée de 12 mois, avec une commission d'engagement du montant de l'ouverture de crédit.
  
- **Signature de 3 emprunts, selon les conditions suivantes :**
  - √ **9 600 000€** au taux fixe de 4,88 % sur une durée de 20 ans avec amortissement trimestriel auprès de Dexia Crédit Local.
  - √ **2 400 000€** indexés sur le taux du Livret A auquel est ajoutée une marge de 1,49 % sur une durée de 25 ans avec amortissement trimestriel auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.
  - √ **12 000 000€** en contrat Multi Index auprès du Crédit Agricole Centre Est associé à la Banque de Financement et de Trésorerie. Ce prêt se décompose en deux phases :
    - ↳ une phase de mobilisation des fonds qui correspond à la période comprise entre la date de signature du contrat par le Syndicat et la date d'échéance fixée au 31 mars 2012. A cette date, l'intégralité des fonds est automatiquement mise à la disponibilité du Syndicat, si celui-ci n'a pas utilisé en totalité ses droits de tirage. Durant cette période, l'index de référence est l'Eonia auquel s'ajoute une marge de 1,20 %.
    - ↳ une phase d'amortissement qui débute dès la mobilisation du capital. L'index pris en compte est l'Euribor 3, 6, 12 mois assorti d'une marge de 1,35 % avec amortissement trimestriel. La durée totale du prêt ne peut excéder 25 ans, et est appréciée à partir du 15 septembre 2011.
  
- **Réajustement budgétaire** pour permettre le paiement des intérêts des emprunts contractés en 2011.

#### **BUDGET RESO-LIAin**

- Décision d'attribuer l'indemnité de conseil, instituée par l'arrêté interministériel du 16 octobre 1983, au taux de 100 % à Monsieur Claude VERRIERE, Payeur Départemental, Receveur de la Régie RESO-LIAin.

- Réajustement budgétaire pour permettre le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie suite à l'utilisation de celle-ci.

\* \* \*

### **3.9 – Divers**

#### **- Divers :**

- Décision de télétransmettre les actes au contrôle de légalité, par la biais des services de S'LOW proposés par l'ADULLACT par l'intermédiaire du Centre de Gestion de l'Ain.
- Adhésion au Pôle Energies Rhône-Alpes, dont l'objet est de s'intéresser aux différents aspects stratégiques relatifs au service public de la distribution d'énergie, ainsi qu'à la production d'énergies et la maîtrise de la demande en énergie.
- Renouvellement du bail commercial avec FRAM dans nos locaux situés "place Clémenceau" à Bourg-en-Bresse.
- Habilitation du Président à représenter le SIEA en justice dans le cadre de la procédure d'appel opposant FT au SIEA concernant des travaux sur BILLIAT et Versonnex.

#### **- Acquisition de biens (avec avis des domaines) :**

- Novembre 2011 : Acquisition de 2 garages situés Rue du Palais à Bourg-en-Bresse.

#### **- Acquisition de matériel (suite à consultations)**

- Mai 2011 : Acquisition d'un écran d'accueil : ALPHA CREA de Bourg-en-Bresse
- Juin 2011 : Achat de 2 véhicules neufs avec reprise :
  - . Garage ARNO à Bourg-en-Bresse,
  - . Garage CITROEN à Bourg-en-Bresse.
- Juin 2011: Achat d'un photocopieur/imprimante/scanner et reprise du matériel à remplacer : marché conclu avec AZ BUROTIC (VIRIAT).
- Juillet 2011: Matériel informatique et maintenance du parc informatique : marché conclu avec CFI de Péronnas.

#### **- Travaux (suite à consultations)**

- Juin 2011 : Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'archives et de création de salles de réunion confiée au Cabinet DELERS et Associés de Bourg-en-Bresse.
- Juillet 2011 : Fourniture et installation de matériels électriques visant à maîtriser la consommation d'énergie de Communes. Marché conclu avec l'entreprise SPIE SUD EST.
- Décembre 2011 : Maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire pour la construction du POP de Bourg-en-Bresse confiée au Cabinet ARCHITECTURES BARILLOT de Bourg-en-Bresse.

#### **- Logiciel (suite à consultation)**

- Décembre 2011 : Fourniture et maintenance d'une application informatique de gestion et de suivi de travaux et de maîtrise d'œuvre. Marché passé avec la société 2SI Systèmes (02200 SOISSONS).

\* \* \*

**Pour information, concernant les transferts de compétences, au 24 mars 2012 :**

- 340 communes ont transféré la compétence "Eclairage Public" (81%)
- 396 communes ont transféré la compétence "Gaz" (95%)
- 416 communes ont transféré la compétence "Communication Electronique" (99%)
- 419 communes ont transféré la compétence "Informatisation" (100%)
- 334 communes ont transféré la compétence "Télécommunication" (80%)

\* \* \* \* \*

Question de M. André MASSONNET – Délégué et Maire-Adjoint de St Genis Pouilly

« Quand on dit que la commune de St Genis Pouilly est desservie, oui mais à 50 % et environ 50 % de la commune est en zone non éligible. Ainsi, sur environ 9000 habitants, 4500 sont en zone non éligible. Pour que ces zones soient éligibles, on a installé des NRO depuis un an mais ils ne sont toujours pas en service. Quelle réactivité !

Vous me mettez en cause également sur le budget. Je n'ai pas dit qu'il fallait arrêter les investissements mais qu'il fallait prendre en compte les coûts d'investissements qui sont très importants. Nous ne pouvons pas investir sans réflexion. Je n'ai pas dit qu'il fallait arrêter. Je souhaite que les choses soient claires. »

Réponse de M. Yves CLAYETTE – Vice-Président Délégué

«Je répondrai juste sur les habitants non desservis par la fibre optique. Il y a encore 310 communes, à ce jour, non desservies, d'une part. Et, d'autre part, il faut savoir qu'avant de construire les ramifications, il faut construire les artères principales. »

\* \* \* \* \*

Comme il n'y a plus de question, M. Jean-François PELLETIER soumet le rapport moral ainsi que le compte-rendu des actes effectués par le Bureau et le Président en 2011, au vote des délégués.

**Décision du Comité Syndical : ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.**

Le Président remercie les délégués de leur belle unanimité et les invite à continuer l'étude de l'ordre du jour.

\* \* \* \* \*

## **4 – Propositions nouvelles du Bureau**

### **4.1 – Affaires Générales**

La parole est donnée à M. Yves CLAYETTE, Vice-Président Délégué.

#### **4.1.1 – Actualisation du coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité**

Par délibération du 9 avril 2011, le Comité Syndical a :

- décidé de fixer le principe d'actualisation du coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité sur la base de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'année N-1 par rapport à l'indice de l'année 2009, étant

précisé que la limite supérieure du coefficient multiplicateur actualisée des communes sera publiée chaque année par voie de circulaire administrative,

- dit que ce principe sera renouvelé chaque année, tant que le comité n'aura pas délibéré de nouveau,
- mandaté le Président et le Bureau pour adapter cette décision au vu de la circulaire du Ministère de l'Economie, qui devait paraître courant avril, et fixer l'actualisation.

De plus, en novembre 2011, le coefficient pour l'année 2012 a dû être arrêté consécutivement à un courrier en date du 18 octobre 2011 de Monsieur le Préfet. Ce coefficient avait alors été fixé à 8,12. Pour les années ultérieures, il avait été précisé au SIEA que le coefficient multiplicateur de la taxe perçue, en lieu et place des communes rurales du département, devrait être adopté par délibération avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Ainsi, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2013, il faut que ce principe soit arrêté avant le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Le comité syndical ne se réunissant qu'une seule fois par an, il convient par conséquent de fixer dès à présent ce coefficient, au vu des éléments en notre possession à ce jour, et dans l'attente de la parution de l'arrêté du Ministère de l'économie qui fixera la limite supérieure du coefficient. Celui-ci devrait paraître avant le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

A ce jour, les indices nécessaires au calcul sont connus. C'est pourquoi, le Président se permet de soumettre aux membres du Comité Syndical pour l'année 2013, l'actualisation du coefficient multiplicateur selon le principe d'indexation proposé :

$$\text{Coef max égal à } 8 \times \frac{\text{Indice Moyen des Prix à la Consommation 2011 Hors Tabac (122,22)}}{\text{Indice Moyen des Prix à la Consommation 2009 Hors Tabac (118,04)}} = 8,28$$

décision qui sera adaptée au vu de l'arrêté du Ministère de l'Economie, qui devrait paraître avant le 1<sup>er</sup> Septembre 2012.

\* \* \*

*Aucune question n'étant posée, M. Jean-François PELLETIER soumet cette proposition au vote des délégués.*

**Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

*Le Président remercie les délégués de leur unanimité et les invite à continuer l'étude de l'ordre du jour.*

\* \* \* \* \*

*La parole est donnée à M. Gérard GALLET, Vice-Président Délégué*

## **4.2 – Electricité**

### **4.2.1 - Electrification – Extensions de réseau : Financement**

En 1986, le Syndicat s'engageait dans le financement des extensions de réseau électrique, afin de donner une équité entre le monde urbain et le monde rural, notamment dans le cadre des forfaits établis par EDF, au titre des Tickets Bleus Collectifs pour les lotissements privés et au titre des Tickets Jaunes pour le développement économique.

En effet, à l'époque, cette tarification n'était appliquée qu'en territoire urbain, ce qui provoquait un déséquilibre d'aménagement du territoire.

En 1994, le renouvellement des contrats de concessions a apporté un complément de financement par le biais de la redevance de concession, pour les investissements réalisés par le Syndicat sur le réseau électrique.

L'ensemble des travaux d'extensions de réseau ainsi réalisés, était financé :

- par une contribution de la subvention du Conseil Général,
- et
- le complément sur les fonds propres du Syndicat.

La part du Conseil Général représentait alors 83% du montant HT des travaux (établi ainsi pour s'approcher de la part du FACÉ sur les travaux d'électrification, qui s'élevait alors à 70% des travaux TTC).

Ensuite, pour permettre de répondre à une demande croissante des communes, le Syndicat a accepté de réduire à 63% du montant HT cette subvention et d'utiliser davantage ses fonds propres ; permettant ainsi l'inscription de plus de projets sur ses programmes de travaux. Cette action menée dans ce cadre, a permis de financer de l'ordre de 6 à 7 Millions d'€ de travaux chaque année, ce qui a marqué l'intérêt que porte le Syndicat pour les équipements de nos communes.

Il est rappelé que, jusqu'en 2008, le Conseil Général versait une subvention de 3.080.000 €uros au Syndicat, ce qui correspondait à la part de 63 %.

A compter de 2009, une modification des modalités de versement est intervenue ; le versement était fait en fonction des dépenses réellement engagées. Ce principe avait été accepté puisque cela traduisait une bonne gestion de l'argent public.

En 2011, le Conseil Général, ayant annoncé une année "blanche" en ce qui concerne ses aides aux collectivités, le Comité Syndical a décidé de recourir à l'emprunt pour la seule année 2011, afin de permettre aux communes de bénéficier des mêmes aides qu'auparavant. Un emprunt de 3 Millions d'€uros a donc été réalisé ; ceci, suite au vote du Comité Syndical lors de l'assemblée générale du 9 avril 2011 à Saint Vulbas. De ce fait, aucun changement n'est intervenu dans le financement de ces travaux.

Pour 2012, le Président du Conseil Général, par réponse du 27 février dernier à la requête du Syndicat du 24 novembre 2011, fait savoir qu'*"il n'est pas prévu dans le budget primitif 2012, des financements spécifiques au SIEA pour la réalisation des travaux d'électrification rurale et d'éclairage public au titre de l'année 2012"*.

Il s'agit des extensions pour les projets communaux (école, mairie, station d'épuration, etc...) ainsi que pour les opérations de construction de logements (lotissements communaux...).

Par ailleurs, M. Gérard GALLET précise que, par cet exposé, il répond à certaines questions émanant de la commune de Loyettes et que, pour certains points propres à la commune, il sera à la disposition des délégués de la commune en fin de réunion.

Aujourd'hui, il convient donc de décider du mode de financement des futures extensions du réseau électrique. C'est pourquoi, il est proposé de construire le programme d'extensions en conservant la participation apportée jusqu'alors par le Syndicat à l'ensemble des communes rurales, à savoir 37% du montant HT des travaux, et de demander le complément en participation des communes réalisant ces investissements ; ceci pour les extensions programmées sur 2012.

\* \* \*

*Aucune question n'étant posée, M. Jean-François PELLETIER soumet cette proposition au vote des délégués.*

**Décision du Comité Syndical : ce projet est adopté à la majorité avec 1 abstention et 7 votes « contre » .**

#### **4.2.2 – Electrification – Amélioration esthétique des réseaux** **Reformulation des subventions dites dégradées dans le cadre de la mise en** **œuvre en souterrain du réseau de télécommunication en vue de l'amenée de** **la fibre optique**

Pour permettre une répartition équitable des aides versées aux communes par le Syndicat dans le domaine de l'amélioration esthétique des réseaux, un système de droit à tirage a été mis en place depuis 2005.

Ce dispositif est basé sur des ratios, en tenant compte :

- d'une part, de la population des communes,
- d'autre part, de la longueur du réseau électrique communal,
- et enfin,
- des montants des opérations réalisées au cours des années antérieures.

Ces ratios communaux, comparés aux ratios moyens départementaux, permettent d'effectuer une sélection des opérations en vue de l'élaboration des programmes de travaux.

En outre, il convient de savoir que des subventions dites "dégradées" sont applicables aux communes ayant dépassé leur droit de tirage mais souhaitant néanmoins réaliser des opérations de mise en souterrain. Ce principe permet de financer plus d'opérations, tout en conservant une équité entre les communes.

Aujourd'hui, quelques communes, qui rentrent dans le cadre des aides dites dégradées, voyant le déploiement de notre réseau fibre optique sur poteau, souhaiteraient néanmoins enfouir ce réseau et sollicitent le Syndicat à cet égard. En effet, les réseaux antérieurs de ces mêmes communes ont déjà été enfouis.

Dans ce cas précis, il pourrait être envisagé de permettre à ces communes de bénéficier de l'aide de 30% du montant HT des travaux en souterrain de la part Syndicat, donc une aide à l'identique de celle accordée pour les travaux de mise en souterrain des réseaux de communication électronique.

Par ailleurs, il est précisé que :

- dans le cas où le déploiement de la fibre optique se réalise sur poteaux existants, les aides dégradées continuent à s'appliquer ;
- si le coût des travaux en aérien est supérieur aux 30 % précités, la participation du Syndicat serait alors de ce coût réel, la différence étant à la charge de la commune.

\* \* \*

*Aucune question n'étant posée, M. Jean-François PELLETIER soumet cette proposition au vote des délégués.*

**Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

*Le Président remercie les délégués de leur unanimité et les invite à continuer l'étude de l'ordre du jour.*

\* \* \* \* \*

#### **4.3 – Electrification – Eclairage Public**

### **4.3.1 - Aides relatives aux investissements réalisés par les communes sans aides du SIEA**

Le renouvellement du cahier des charges de concession a permis au Syndicat de bénéficier d'un complément de financement par le biais de la redevance de concession. Ainsi, dès 1996, le comité syndical a permis d'améliorer considérablement les aides apportées aux communes, rurales et urbaines, en matière d'électrification et d'éclairage public.

Aujourd'hui, le SIEA est sollicité par des communes rurales pour notamment des déplacements d'ouvrage électrique, qui sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF par application du cahier des charges de concession, et jusqu'alors non pris en compte financièrement par le Syndicat. Le constat suivant a été fait : dans le cas d'un tel investissement par une commune urbaine, celle-ci bénéficiait d'une subvention de 35% du montant HT, versée annuellement sur facture acquittée.

Aussi, le Syndicat s'exerçant à réagir de manière équitable entre les communes rurales et les communes urbaines, il conviendrait de revoir les aides en la matière.

C'est pourquoi, le Président propose de subventionner les travaux d'investissements en matière d'électrification ou d'éclairage public, réalisés par les communes rurales sans aide financière du Syndicat, à hauteur de :

- 35% du montant HT pour les travaux d'électrification,
  - 14% du montant HT pour les travaux d'éclairage public,
- à l'identique de ce qui est versé aujourd'hui aux communes urbaines.

Il est important de préciser que ces travaux pourraient alors être intégrés au calcul de la redevance R2, ce qui apporterait une compensation financière.

\* \* \*

*Aucune question n'étant posée, M. Jean-François PELLETIER soumet cette proposition au vote des délégués.*

**Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

*Le Président remercie les délégués de leur unanimité et les invite à continuer l'étude de l'ordre du jour.*

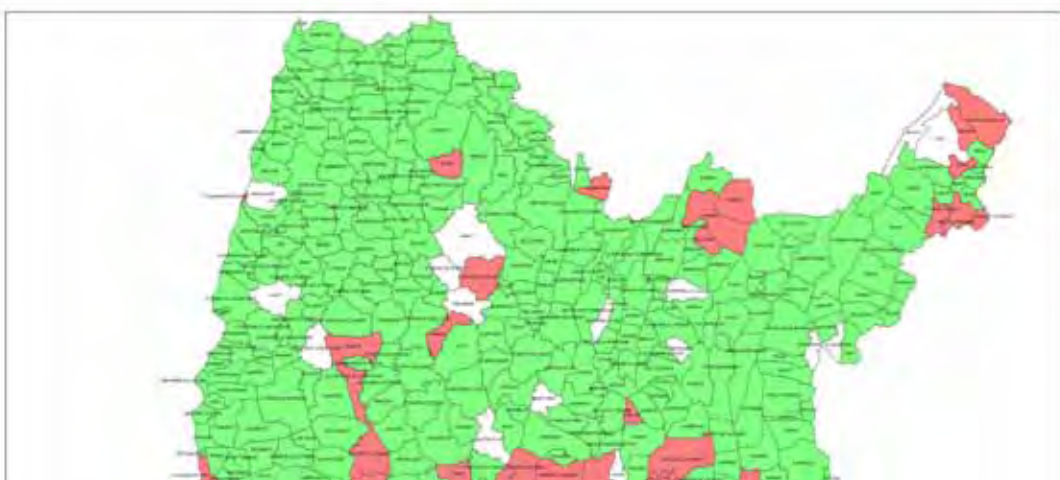
\* \* \* \* \*

## **4.4 – Eclairage Public**

### **4.4.1 – Transfert de la compétence**

Information faite aux membres du comité syndical concernant le transfert de la compétence « Eclairage Public ». A ce jour :

- 340 communes ont transféré cette compétence au SIEA dont 18 communes urbaines,
  - 51 communes ont décidé, par délibération, de ne pas transférer cette compétence (ces communes ayant toujours la possibilité de modifier cette décision par délibération),
- 28 communes ne se sont pas prononcées. Il s'agit principalement de communes urbaines.



Suite à ce transfert de compétence :

- envoi du procès-verbal de mise à disposition des biens du réseau « Eclairage Public » aux 340 communes. 261 communes ont déjà retourné ce procès-verbal au Syndicat. Les élus, ayant besoin de précisions, sont invités à se mettre en relation avec les techniciens du SIEA.
- installation du logiciel « SYECL » nécessaire à la gestion de ce réseau dans 322 communes ; les 18 restantes ne pouvant être équipées, le réseau n'étant pas numérisé en totalité.
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 : 385 interventions de dépannage.
- lancement, en janvier 2012, des consultations dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la maintenance et les travaux.  
La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises pour examiner les différentes offres. Ont été retenus provisoirement compte tenu des délais contractuels à respecter :
  - . 4 entreprises pour les 7 lots de travaux,
  - . 2 candidats pour les 3 lots de maîtrise d'œuvre.

\* \* \* \* \*

*Aucune question n'étant posée, M. Jean-François PELLETIER propose de continuer l'étude de l'ordre du jour.*

*La parole est donnée à M. Helmut SCHWENZER, Vice-Président Délégué.*

## **4.5 – Gaz**

### **4.5.1 – Extension de la concession**

Le 23 juin 1998, le Syndicat signait avec Gaz de France, une convention de concession pour le service public de la distribution de Gaz sur le Département.

L'article 4 de cette convention définissait le territoire sur lequel GrDF intervient.

Par délibération du 24 novembre 2011 (enregistrée en préfecture le 29 novembre 2011), la commune de SAINT MAURICE DE BEYNOST a transféré sa compétence au Syndicat.

C'est pourquoi Madame Catherine EDWIGE, Directrice des Régions Rhône-Alpes Bourgogne et Méditerranée à GrDF, a sollicité le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain pour étendre le territoire à cette commune.

Pour ce faire, il est nécessaire de donner autorisation au Président pour signer l'avenant au contrat de concession « Gaz » (annexe n° 1).



\* \* \*

Aucune question n'étant posée, M. Jean-François PELLETIER soumet cette proposition au vote des délégués.

**Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Le Président remercie les délégués de leur unanimité et les invite à continuer l'étude de l'ordre du jour.

\* \* \* \* \*

## **4.6 – Personnel**

### **4.6.1 – Modification du tableau des emplois permanents**

Au 9 avril 2011, après délibération du Comité Syndical, le tableau des emplois permanents du Syndicat s'établissait comme suit :

<b>CADRE d'EMPLOIS</b>	<b>Nombre de Postes</b>		
	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
<b>INGENIEURS</b>	7	5	2
<b>TECHNICIENS</b>	14	12	2
<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	1	0	1
<b>ATTACHES</b>	4	3	1
<b>REDACTEURS</b>	6	5	1
<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS</b>	17	11	6
<b>Nombre total de Postes</b>	<b>49</b>	<b>36</b>	<b>13</b>

Au 1<sup>er</sup> mars 2012, après recrutement et promotion, le tableau des emplois permanents du Syndicat s'établit comme suit :

<b>CADRE d'EMPLOIS</b>	<b>Nombre de Postes</b>		
	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
<b>INGENIEURS</b>	7	5	2
<b>TECHNICIENS</b>	14	13	1
<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	1	0	1
<b>ATTACHES</b>	4	3	1
<b>REDACTEURS</b>	6	6	0

<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS</b>	17	11	6
<b>Nombre total de Postes</b>	<b>49</b>	<b>38</b>	<b>11</b>

Or, compte tenu du développement important du service « Communication Electronique » entraînant une augmentation de la charge de travail de ce service mais aussi des « Services Techniques », le Syndicat doit, pour faire face aux objectifs fixés, étoffer le personnel technique et administratif en créant :

- deux postes dans le cadre des emplois de « Technicien »
- un poste dans le cadre des emplois de « Rédacteur ».

Aussi, le Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur les modifications à apporter au tableau des emplois permanents.

Question de M. Jean-Michel DRAPEAU – Délégué et Conseiller Municipal de Béon

« Cela m'interpelle un petit peu. On recrute d'année en année et, au vu du tableau, en particulier les postes pourvus et vacants, je me demande si cela ne serait pas judicieux de pourvoir les postes vacants avant de dire que l'on a besoin de recruter. On a en effet suffisamment de postes vacants et on en crée encore 3. »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« La réponse que je peux apporter, concerne déjà les postes que l'on crée, en particulier concernant les postes de Technicien, car il n'y en a pas de vacant et, dans ce cadre d'emploi, le Syndicat a des besoins.

Par ailleurs, il y a en effet des postes vacants mais qui permettent au Syndicat d'avoir un peu de souplesse. Par exemple, au départ d'une secrétaire dont le cadre d'emploi est Rédacteur mais remplacée par un agent dans le cadre d'emploi d'Adjoint Administratif. Il est donc nécessaire d'avoir des postes vacants en Adjoint Administratif.

Notre souci principal est d'avoir une certaine souplesse pour recruter du personnel en fonction des besoins du Syndicat, en particulier dans le cadre d'emploi de Technicien. »

\* \* \*

**Le Comité Syndical,  
A l'unanimité,**

- décide de modifier en conséquence le tableau des emplois permanents,
- dit que le tableau des emplois permanents s'établira comme ci-après,

<b>CADRE d'EMPLOIS</b>	<b>Nombre de Postes</b>		
	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
<b>INGENIEURS</b>	7	5	2
<b>TECHNICIENS</b>	14 + 2	13	1 + 2
<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	1	0	1
<b>ATTACHES</b>	4	3	1
<b>REDACTEURS</b>	6 + 1	6	0 + 1
<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS</b>	17	11	6
<b>Nombre total de Postes</b>	<b>52</b>	<b>38</b>	<b>14</b>

#### **4.6.2 – Création d’emplois pour besoins saisonniers et occasionnels**

Comme chaque année, en raison :

- d'une part, des congés annuels des Agents du Syndicat pris durant les mois de juillet, août et septembre,
- d'autre part, non seulement des permanences à effectuer mais également du suivi des dossiers à assurer,

il est nécessaire d'envisager le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier durant ces 3 mois.

Pour ce faire, trois postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à titre temporaire, pour un **besoin saisonnier**, doivent être créés. La durée ne pourra en aucun cas excéder 3 mois pour chacun.

Par ailleurs, afin de tenir compte du surcroît de travail qu'il peut y avoir dans les services et dont le Syndicat n'a pas toujours la maîtrise et, par conséquent, où il lui est difficile d'anticiper, il serait nécessaire d'autoriser le SIEA à recruter des agents sur des emplois occasionnels.

Pour ce faire, il y aurait lieu de créer des emplois pour **besoin occasionnel** en personnels administratif et technique, dans les cadres d'emplois suivants :

- Technicien,
- Rédacteur,
- Adjoint Administratif,

à temps complet ou incomplet et de rattacher les rémunérations aux échelles indiciaires correspondant aux grades pour chaque cadre d'emploi.

Il est donc proposé la création :

- d'une part, de 3 postes d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, pour 3 mois chacun,
- d'autre part, de 3 emplois occasionnels pouvant correspondre aux cadres d'emplois suivants : Technicien, Rédacteur et Adjoint Administratif.

**Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

*La parole est donnée à M. Michel CHANEL, Vice-Président Délégué.*

#### **4.7 – Communication Electronique – RESO-LIAin**

##### **4.7.1 – Modification de la Grille Tarifaire « Raccordement Fibre Optique – Transports de données »**

Il a été constaté la nécessité d'adapter la grille tarifaire « Raccordement Fibre Optique – Transport de données » afin de répondre aux besoins des clients et de faciliter la commercialisation du service Très Haut Débit par les différents F.A.I. (Fournisseurs d'Accès Internet), partenaires de l'opération Li@in.

Le Comité Syndical doit donc se prononcer sur les propositions suivantes (annexe n° 2), propositions qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin, lors de leur réunion du 7 juin 2011 :

- d'une part, intégrer des frais de 10 € pour les F.A.I., pour l'activation d'un site déjà équipé en terminaison optique,
- d'autre part, proposer une Garantie de Temps de Rétablissement (G.T.R.) permanente à destination des clients ayant 2 abonnements avec des branchements distincts.

C'est le cas en particulier des entreprises qui ont besoin de 2 connexions à la fibre optique, distinctes l'une de l'autre et passant par des N.R.O. différents. Dans ce cas, on garantit un temps de rétablissement de « Zéro ».

\* \* \*

*Aucune question n'étant posée, M. Jean-François PELLETIER soumet cette proposition au vote des délégués.*

**Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

*Le Président remercie les délégués de leur unanimité et les invite à continuer l'étude de l'ordre du jour.*

\* \* \* \* \*

#### **4.7.2 – I.R.U. – Location longue durée**

Il est nécessaire de définir une nouvelle grille tarifaire pour répondre à la demande des Grands Comptes qui sont intéressés par de la location longue durée « IRU » (Indefeasible Right of Use : Droit d'utilisation irrévocable) ; ceci, tant pour les équipements actifs et passifs que pour la fibre et l'hébergement. Le paiement se fera dès le départ sous la forme d'une location longue durée.

Il s'agit d'une nécessité pour les grands comptes et, en particulier, pour louer de la fibre optique pour les personnes qui souhaiteraient utiliser celle-ci pendant 15 ou 20 ans.

Les propositions faites au Comité Syndical sont les suivantes, étant entendu que celles-ci ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin, lors du Conseil d'Exploitation qui s'est tenu le 29 février dernier :

- ♦ pour les équipements passifs et notamment la fibre, le montant de la facturation est établi sur la base de :
  - . 8 années de facturation ab initio, pour une location de 20 années,
  - . 7 années de facturation ab initio, pour une location de 15 années.
- ♦ pour de l'hébergement comprenant notamment la fourniture en énergie, et les équipements actifs, le montant de la facturation est établi sur la base de :
  - . 11 années de facturation ab initio, pour une location de 20 années,
  - . 9 années de facturation ab initio, pour une location de 15 années.

\* \* \*

*Aucune question n'étant posée, M. Jean-François PELLETIER soumet cette proposition au vote des délégués.*

**Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

*Le Président remercie les délégués de leur unanimité et les invite à continuer l'étude de l'ordre du jour.*

\* \* \* \* \*

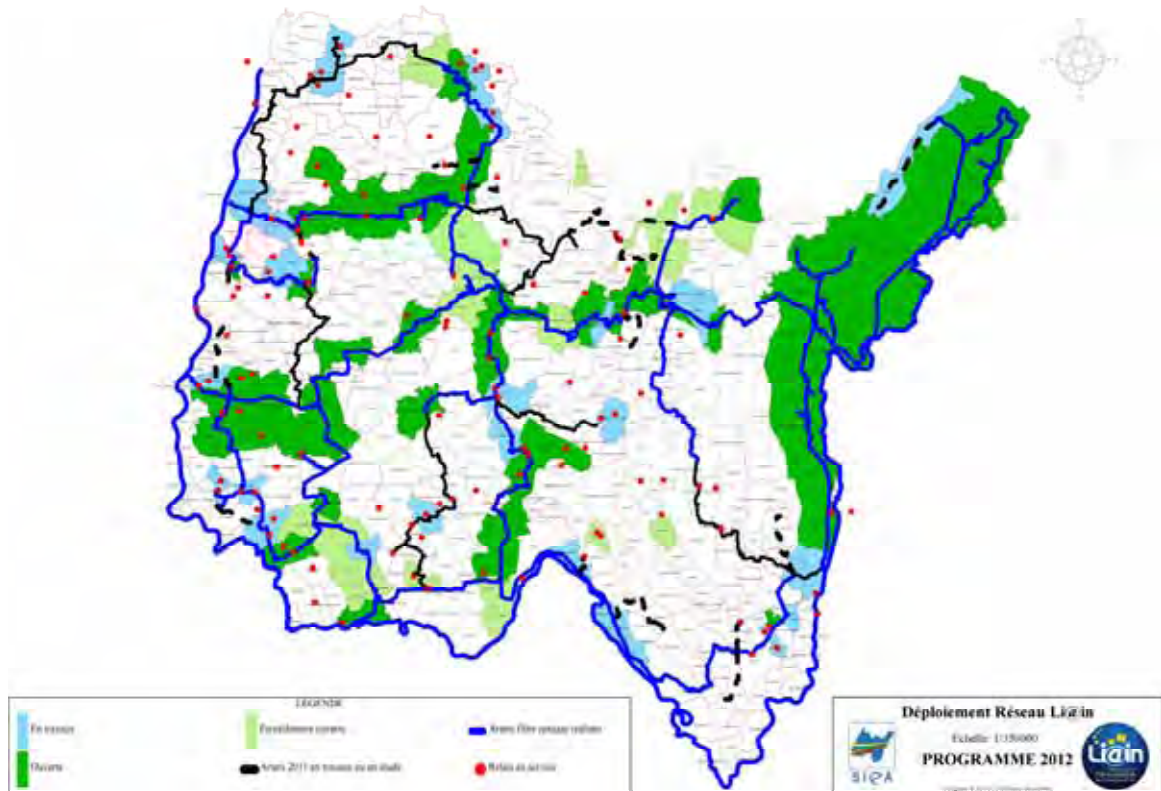
#### **4.7.3 – Déploiement du réseau Fibre Optique**

M. Michel CHANEL, Vice-Président Délégué, en charge de la Communication Electronique se propose de faire un point sur l'état d'avancement des travaux de déploiement de la fibre optique dans le département de l'Ain.

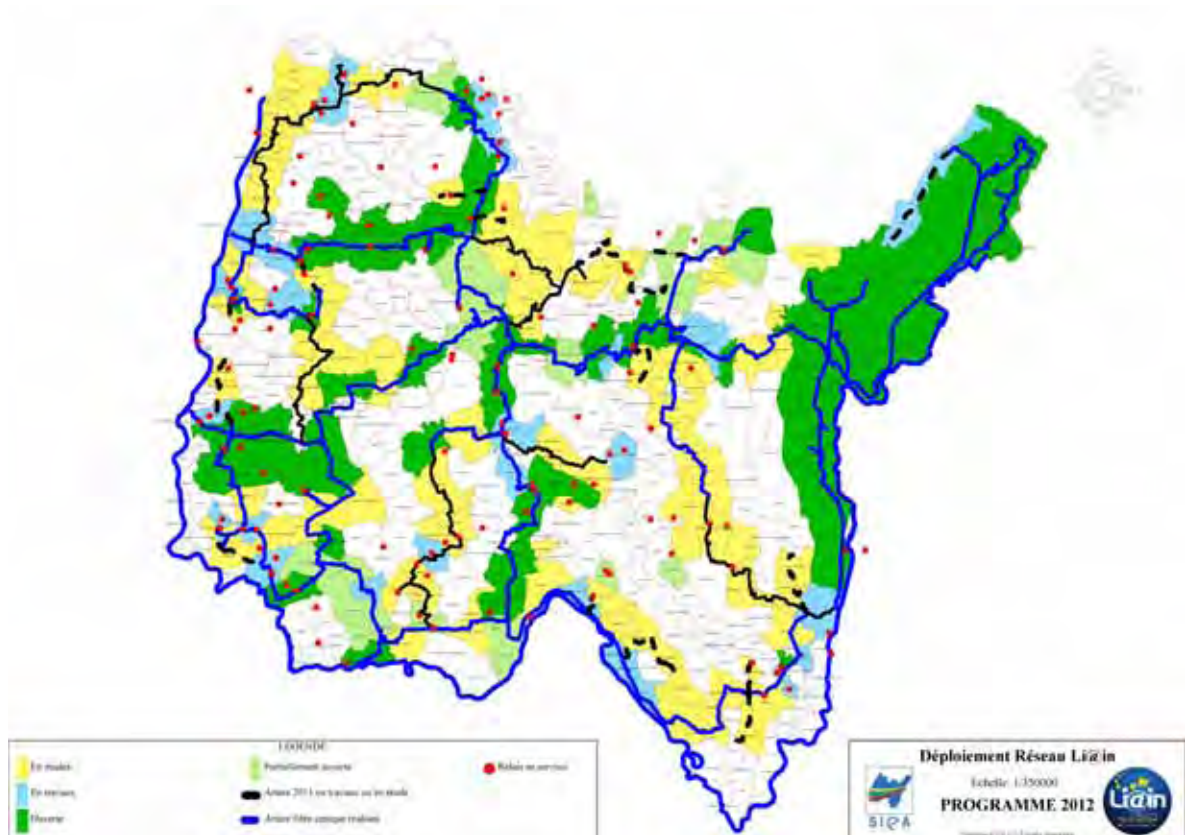
**1) Carte représentant le service [Li@in](#) ouvert à ce jour :**



**2) Carte représentant les communes en cours de travaux « en bleu »**



3) Carte représentant les communes en études « en jaune »



4) Carte représentant le programme Li@in 2012 :



En orange : programme 2012  
En blanc : programme 2013

M. Michel CHANEL apporte une réponse à une question posée par M. Patrick MARIE – Délégué et Maire-Adjoint de la commune de La Burbanche

« La Burbanche est située dans une zone orange, donc la commune fait partie du programme 2012 et sera donc desservie courant 2013. »

« Evidemment, certaines communes, comme La Burbanche, peuvent ne pas être contentes des dates de programmes mais, comme je vous l'ai dit précédemment, notre réseau est le premier réseau d'initiative publique en France et notre SIEA a 5 ans d'avance sur beaucoup de collectivités en France.

Lorsque nous nous rendons dans des séminaires et notamment à l'AVICCA, les dossiers qui sont présentés sont des projets en cours d'étude seulement. Notre département est donc très en avance. Soyez certains que le Syndicat ira jusqu'au bout. En 2014, 90 % du territoire sera couvert par la fibre optique. Fin 2013, j'espère bien que La Burbanche sera raccordée. »

Question de M. Paul MOREL – Maire de Chavannes sur Reyssouze

« Comment se fait-il que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il y aura une charge financière pour la commune alors que l'on parle de service public ! En effet, concernant un secteur de notre commune non desservi et suite aux réclamations des personnes intéressées, le bureau d'études leur aurait répondu que la commune devait participer financièrement afin que leur secteur soit desservi. »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Le principe du déploiement de la fibre optique et de son financement est le suivant : prise en charge financière à 100 % par le Syndicat.

Notre raisonnement par rapport au financement s'établit comme suit. Nous gérons de l'argent public et nous devons identifier de façon technico-économique les secteurs dans lesquels le Syndicat va investir. Pourquoi, et cela va apporter un élément de réponse à M. MASSONNET, et en cela son intervention est justifiée : on ne peut investir sans analyser ce qui va se passer, demain, sur le réseau.

Que va-t-il se passer sur le réseau ? Un abonné va apporter sa contribution par l'intermédiaire d'une redevance et, en fonction du nombre d'abonnés et du coût d'investissement, nous aurons un équilibre qui s'établira. Le but, c'est que ce projet s'équilibre dans le temps et que les recettes générées par les abonnements viennent financer cette opération.

Par ailleurs, il n'est pas possible d'aller tout de suite partout et, notamment, dans les secteurs les plus isolés. Cela veut dire que des choix ont été faits au niveau des études et, de ce fait, certains secteurs ne sont pas retenus en 1<sup>ère</sup> phase de desserte.

Maintenant, s'il y a des demandes spécifiques pour desservir impérativement certaines personnes, et que le Maire le demande expressément, le Syndicat ira mais sous certaines conditions : mise à disposition de fourreaux, prise en charge de travaux supplémentaires...

Je me tourne vers les représentants de GrDF car nous sommes dans la même logique que pour la desserte en gaz avec le fameux seuil de rentabilité « B/i ». Nous devons avoir une vision économique afin que les investissements réalisés aujourd'hui puissent s'équilibrer dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible.

Quant à la notion de service public, vous avez raison, nous irons partout et dans n'importe quelles conditions : c'est l'objectif et nous restons dans cet objectif, mais il y a un mécanisme et un équilibre économique et financier à respecter. Ainsi, ce réseau connaîtra une phase de densification à partir de 2014, date de fin des travaux, et nous espérons que les recettes générées nous permettront, non seulement de faire face à nos dettes d'emprunts, mais aussi d'investir ailleurs. Nous ne pouvons pas tout faire tout de suite et c'est pourquoi il y a des choix faits en tenant compte de critères technico-économiques.

Concernant la question posée précédemment par M. André MASSONNET relative à la couverture des emprunts par nos recettes actuelles, l'avance que le Conseil Général a consentie au Syndicat a été faite pour couvrir les intérêts intercalaires et pour nous permettre de faire face à ces charges financières. »

Question de M. Jean-Michel BOULME – Délégué et Marie-Adjoint de Serrières sur Ain

« Que veut dire le chiffre 90 % du territoire : 90 % des communes, 90 % des habitants... ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Précédemment, j'ai même parlé de 80 %, c'est-à-dire 100 % des communes et 80 % de la population ».

\* \* \*

L'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le Président propose de passer au point suivant relatif à la Comptabilité.

\* \* \* \* \*

La parole est donnée à M. Jacques BEREZIAT, Comptable du SIEA.

## **5 – Compte de Gestion du Budget Principal 2011**

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectives et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir rapproché le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2011 du compte administratif de la même année ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;



Compte tenu des ces précisions, le Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **DECISION**

Le Comité Syndical,  
**A l'unanimité,**

- déclare, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

\* \* \*

## **6 - Compte de Gestion du Budget Annexe « Communication Electronique » 2011**

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectives et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir rapproché le compte de gestion du budget annexe du Receveur pour l'exercice 2011 du compte administratif du budget annexe de la même année ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Compte tenu des ces précisions, le Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget annexe "Communication Electronique" dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **DECISION**

Le Comité Syndical,  
**A l'unanimité,**

- déclare que le compte de gestion du Budget Annexe "Communication Electronique" dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

\* \* \*

## **7 – Compte de Gestion du Budget « RESO-LIAin » 2011**

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectives et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir rapproché le compte de gestion du budget du Receveur pour l'exercice 2011 du compte administratif du budget de la même année ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Compte tenu des ces précisions, le Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget "RESO-LIAin" dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### DECISION

Le Comité Syndical,  
**A l'unanimité,**

- déclare que le compte de gestion du Budget "RESO-LIAin" dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

\* \* \*

## **8 - Compte Administratif du Budget Principal 2011**

Par délibération du 2 mars 2012, le Président présentait au Bureau du Syndicat le Compte Administratif 2011, qui dans ses grandes lignes, fait apparaître :

- ✓ un montant de paiements de travaux de 26.279.784,00 euros répartis en :
  - 19.433.407,78 euros de travaux d'Electrification Rurale,
  - 2.588.810,67 euros de travaux de Génie civil Télécommunication,
  - 95.199,08 euros de travaux de Gaz,
  - 3.977.706,94 euros de travaux d'Eclairage Public,
  - 184.659,53 euros de travaux d'Economie d'Energie,
- ✓ un résultat de l'exercice :
  - en fonctionnement de 6.933.025,28 euros,
  - en investissement de 3.042.312,45 euros,d'où un résultat global de l'exercice égal à 9.975.337,73 euros.

Le Bureau, après avoir entendu son exposé, lui a donné acte de sa communication et lui a demandé de le présenter aux membres du Comité Syndical.

### DECISION

Considérant que le Président, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2011 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant pas les dépenses justifiées,

Sous la présidence de M. Jacques NEVERS (doyen de l'assemblée, désigné par celle-ci ; M. Jean-François PELLETIER, Président, ayant quitté la salle), le Comité Syndical,

**à l'unanimité :**

- propose de fixer comme suit, concernant le compte administratif du budget principal, les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent après affectation des résultats		Opérations de l'exercice		Opérations d'ordre Non budgétaires	Résultats à la clôture de l'exercice avant affectation des résultats	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis		Déficits	Excédents
Fonctionnement	/	6.864.188,13	4.523.899,24	11.456.924,52	/	/	13.797.213,41
Investissement	/	2.579.585,78	27.637.000,32	28.285.134,15	/	/	3.227.719,61
Opérations sous mandat	6.535.117,23	/	6.953.145,67	9.347.324,29	/	4.140.938,61	/

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2011, définitivement closes.

\* \* \*

## **9 – Compte Administratif du Budget annexe « Communication Electronique » 2011**

Par délibération du 2 mars 2012, le Président présentait au Bureau du Syndicat le Compte Administratif du budget annexe "Communication Electronique" 2011, qui dans ses grandes lignes, fait apparaître :

- ✓ une dépense réelle de fonctionnement de 1.010.878,26 €
- ✓ une recette de fonctionnement de 1.010.878,26 € dont 554.253,18 € correspondant à une redevance versée par la Régie RESO-LIAin,
- ✓ une dépense d'investissement de 53.067.508,44 € dont 45.782.282,08 € de "travaux et infrastructures",
- ✓ une recette d'investissement de 48.956.275,32 € dont 5.178.914,31 € correspondant à des subventions de la Région, 4.359.109,25 € à des subventions de l'Europe (FEDER), 2.450.000 € à des avances du Conseil Général de l'Ain et 24.000.000 € aux emprunts.
- ✓ un résultat de l'exercice :
  - en fonctionnement de 0,00 euros,
  - en investissement de - 4.111.233,12 euros,

d'où un résultat global de l'exercice égal à - 4.111.233,12 euros.

Le résultat de clôture au 31 décembre 2011 pour la section de fonctionnement étant égal à 0, il n'y a pas lieu de présenter une délibération proposant une affectation des résultats.

Le Bureau, après avoir entendu son exposé, lui a donné acte de sa communication et lui a demandé de le présenter aux membres du Comité Syndical.

### **DECISION**

Considérant que le Président, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2011 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant pas les dépenses justifiées,

Sous la présidence de M. Jacques NEVERS (doyen de l'assemblée, désigné par celle-ci ; M. Jean-François PELLETIER, Président, ayant quitté la salle), le Comité Syndical,

**à l'unanimité :**

- propose de fixer comme suit, concernant le compte administratif du budget annexe "Communication Electronique", les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent après affectation des résultats		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice avant affectation des résultats	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement	/	/	1.010.878,26	1.010.878,26	/	/
Investissement	684.848,47	/	53.067.508,44	48.956.275,32	4.796.081,59	/

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2011, définitivement closes.

\* \* \*

## **10 – Compte Administratif du Budget « RESO-LIAin » 2011**

Par délibération du 2 mars 2012, le Président présentait au Bureau du Syndicat le Compte Administratif du budget "RESO-LIAin" 2011, qui dans ses grandes lignes, fait apparaître :

- ✓ une dépense réelle d'exploitation de 1.158.660,42 euros, dont 554.253,18 euros correspondant à une redevance versée au budget annexe "communication électronique",
- ✓ une recette d'exploitation de ..... 714.602,37 euros,
- ✓ une dépense d'investissement de ..... 152.808,60 euros,
- ✓ un résultat de l'exercice :
  - en exploitation de ..... - 444.058,05 euros,
  - en investissement de ..... - 17.142,47 euros,

d'où un résultat global de l'exercice égal à..... – 461.200,52 euros.

Le résultat de clôture au 31 décembre 2011 pour la section d'exploitation étant égal à 0, il n'y a pas lieu de présenter une délibération proposant une affectation des résultats.

Le Bureau, après avoir entendu son exposé, lui a donné acte de sa communication et lui a demandé de le présenter aux membres du Comité Syndical

### **DECISION**

Considérant que le Président, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2011 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant pas les dépenses justifiées,

Sous la présidence de M. Jacques NEVERS (doyen de l'assemblée, désigné par celle-ci ; M. Jean-François PELLETIER, Président, ayant quitté la salle), le Comité Syndical :

#### **A l'unanimité,**

- propose de fixer comme suit, concernant le compte administratif du budget "RESO-LIAin", les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent après affectation des résultats		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice avant affectation des résultats	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Exploitation	/	444.058,05	1.158.660,42	714.602,37	/	0
Investissement	/	208.353,40	152.808,60	135.666,13	/	191.210,93

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes.

\* \* \*

## **11 – Affectation des Résultats du Budget Principal 2011**

La norme comptable M14 oblige la collectivité à déterminer les résultats à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

Le résultat est constitué par le résultat comptable de fonctionnement de l'exercice, augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice (résultat cumulé).

L'instruction budgétaire et comptable M14 prescrit d'affecter en premier lieu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011, puis le résultat antérieur figurant au budget 2011.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2011 fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement cumulé de :	13.797.213,41 €
- un résultat d'investissement cumulé de (opérations d'équipement) :	3.227.719,61 €
- un montant de recettes non encaissées de :	943.923,50 €
- un montant de dépenses non mandatées de :	- 7.266.458,28 €
soit un besoin de financement de :	3.094.815,17 €

Le Comité Syndical,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
A l'unanimité,

- Approuve la proposition d'affectation des résultats de la façon suivante :

- au compte 1068 ("Réserves – Excédent de fonctionnement capitalisé") pour	3.094.815,17 €
- sur la ligne 002 ("Résultat de fonctionnement reporté") pour .....	10.702.398,24 €

### DECISION

Le Comité Syndical,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
**A l'unanimité,**

- Approuve la proposition d'affectation des résultats de la façon suivante :

- au compte 1068 ("Réserves – Excédent de fonctionnement capitalisé") pour	3.094.815,17 €
- sur la ligne 002 ("Résultat de fonctionnement reporté") pour .....	10.702.398,24 €

**DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  
au 31 décembre 2011.**

Libellés	Dépenses non mandatées	Recettes non encaissées
Autres Immob. Financières	675 051,68	675 051,68
Emprunts	77 282,01	
Frais d'Etudes	263 308,60	
Frais d'Insertion	5 000,00	
Subventions d'Equipement versées	817 732,78	
Digitalisation (communes tests)	50 000,00	-
Action Energie	115 340,47	32 729,00
Equipement du Syndicat	1 528 745,04	162 442,82
Electrification rurale 2008	1 440 608,75	-
Electrification rurale 2009	1 961 714,22	-
Gaz 2009	55 840,41	24 500,00
Gaz 2011	275 834,32	49 200,00
	7 266 458,28	943 923,50
Résultat reporté des opérations d'équipement		3 227 719,61
<b>Besoin de financement</b>		<b>3 094 815,17</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>7 266 458,28</b>	<b>7 266 458,28</b>

\* \* \*

## **12 - Débat sur les projets de Budgets 2011**

En application de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment de ces dispositions prévues aux articles 11 et 12, il est précisé qu'un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Aussi, le Président se permet conformément au règlement intérieur, de présenter les 3 phases de ce débat :

- 1- Lors de la réunion du 2 mars 2012, il a été soumis aux membres du Bureau du Syndicat, les propositions relatives aux orientations budgétaires de l'exercice 2012. Ces propositions ont fait l'objet de délibérations approuvant ces orientations et autorisant le Président à soumettre ces projets au Comité Syndical.
- 2 - Les projets des budgets 2012 ont été adressés à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat en même temps que leur convocation à l'Assemblée Générale. Sur cette convocation, le Président invitait chaque délégué à lui faire part, par écrit, des remarques ou suggestions éventuelles qu'il aurait à formuler.
- 3 - Aujourd'hui, en début de séance, le Président a indiqué qu'aucune question écrite n'était parvenue au Syndicat et, après lecture des budgets, il se permettra de faire quelques commentaires et de répondre aux questions.

### **DECISION**

Le Comité Syndical,

Après présentation des différentes phases du débat sur les projets de budgets 2012,

Considère que ce débat n'a pas, en lui-même, un caractère décisionnel, mais que néanmoins, il doit donner lieu à la présente délibération, prenant acte de sa tenue.

\* \* \*

## **13 - Budget Primitif 2012**

### **Ouverture d'autorisations de programmes et de crédits de paiement**

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent la gestion en autorisations de programmes et de crédits de paiement pour les programmes d'investissement pluriannuels.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le tableau, présenté ci-après, fait apparaître les montants prévus des autorisations de programmes, ainsi que la répartition indicative sur les exercices 2010 et suivants des crédits de paiement.

Le Bureau, après avoir approuvé son exposé, lui a demandé de le présenter aux membres du Comité Syndical.

### **DECISION**

Le Comité Syndical,

**A l'unanimité,**

- approuve les autorisations de programmes et de crédits de paiement, selon le tableau joint à la présente délibération et présenté ci-après.



Libellés	Imputation budgétaire	Autorisations de programmes			Travaux TTC mandatés au 31.12.2011	Crédits de paiement	
		N°	Initiale	Actualisée		Ouverts au titre de l'exercice 2012	Restes à financer au titre des exercices 2013 et suivants
<u>Electrification Rurale 2008</u>		2008-001					
Travaux	2315-012008		13 546 345	16 265 645	14 825 036	1 340 609	100 000
Remboursement aux Collectivités	13148-012008		150 000	312 789	162 789	100 000	50 000
Remboursement de participations	1318-012008		150 000	150 000	-	100 000	50 000
Génie Civil Télécom. 2008	458123	2008-002	2 200 000	2 300 000	1 900 060	300 000	99 940
Eclairage Public 2008	458122	2008-003	5 500 000	5 817 100	4 092 620	1 000 000	724 480
<u>Subventions d'Equipement</u>	2041481	2008-004					
Eclairage Public 2008			1 400 000	1 386 088	1 177 473	150 000	58 615
Génie Civil Télécom. 2008			580 000	580 000	254 793	230 000	95 207
<u>Electrification Rurale 2009</u>		2009-001					
Travaux	2315-012009		14 362 400	14 400 686	12 400 686	1 700 000	300 000
Remboursement aux Collectivités	13148-012009		150 000	263 689	63 689	150 000	50 000
Remboursement de participations	1318-012009		100 000	150 000	-	100 000	50 000
Génie Civil Télécom. 2009	458125	2009-003	2 000 000	2 300 000	1 253 312	700 000	346 688
Eclairage Public 2009	458124	2009-004	5 435 300	5 787 300	3 742 470	1 200 000	844 830
<u>Subventions d'Equipement</u>	2041481	2009-005					
Eclairage Public 2009			1 188 400	1 403 230	836 415	400 000	166 815
Génie Civil Télécom. 2009			500 000	500 000	134 363	200 000	165 637
<u>Electrification Rurale 2010</u>		2010-001					
Travaux programme départemental	2315-012010		6 480 000	6 653 585	5 876 891	650 000	126 694
Travaux autres programmes	2315-012010		9 871 800	13 041 474	8 125 012	4 500 000	416 462
Remboursement aux Collectivités	13148-012010		50 000	300 000	14 908	200 000	85 092
Remboursement de participations	1318-012010		-	150 000	-	100 000	50 000
Génie Civil Télécom. 2010	458130	2010-003	2 000 000	2 500 000	1 678 965	600 000	221 035
Eclairage Public 2010	458131	2010-004	6 030 200	8 121 630	3 677 159	2 500 000	1 944 471
<u>Subventions d'Equipement</u>	2041481	2010-005					
Eclairage Public 2010			1 353 175	1 947 677	592 754	700 000	654 923
Génie Civil Télécom. 2010			500 000	500 000	36 962	300 000	163 038
<u>Electrification Rurale 2011</u>		2011-001					
Travaux programme départemental	2315-012011		5 845 000	5 964 142	2 531 169	2 800 000	632 973
Travaux autres programmes	2315-012011		10 068 400	10 068 400	2 738 517	7 000 000	329 883
Remboursement aux Collectivités	13148-012011		300 000	300 000	-	200 000	100 000
Remboursement de participations	1318-012011		150 000	150 000	-	100 000	50 000
Génie Civil Télécom. 2011	458133	2011-003	2 000 000	2 300 000	709 989	1 300 000	290 011
Eclairage Public 2011	458132	2011-004	5 048 500	6 708 250	862 280	3 500 000	2 345 970
<u>Subventions d'Equipement</u>	2041481	2011-005					
Eclairage Public 2011			1 407 898	1 632 196	76 133	700 000	856 063
Génie Civil Télécom. 2011			500 000	500 000	-	300 000	200 000
<u>Génie Civil Télécom. 2012</u>		2012-001					
Travaux	458134		2 000 000	2 000 000	-	1 200 000	800 000
Subventions d'équipement	2041481		500 000	500 000	-	300 000	200 000
<u>Mise en valeur par l'éclairage</u>		2012-002					
Travaux	458121		1 148 400	1 148 400	460 979	500 000	187 421
Subventions d'équipement	2041481		289 218	289 218	126 012	120 000	43 206
Gaz	458117	2012-003	200 000	200 000	35 898	120 000	44 102
Zones d'aménagement publiques							
Gaz 2012	2315-032012	2012-004	300 000	300 000	-	250 000	50 000
<u>Electrification Rurale 2012</u>		2012-005					
Travaux	2315-012012		15 868 400	15 868 400	-	9 200 000	6 668 400
<u>Eclairage Public 2012</u>		2012-006					
Extension et Modernisation	2315-062012		5 000 000	5 000 000	-	2 400 000	2 600 000
Mise en valeur par l'éclairage			300 000	300 000	-	200 000	100 000
Action Economie d'Energie	2315-040003	2012-007	715 340	715 340	-	415 340	300 000

Question de Mme Françoise COURTINE – Déléguée et Maire-Adjoint de Bourg en Bresse

« Une question concernant la section de Fonctionnement, notamment la ligne « dotations – participations et cotisations des collectivités » qui s'élève, pour mémoire, dans le Budget 2011 à 15.000 € et que l'on voit apparaître dans le Budget 2012 pour une somme de 4.400.000 €. Sauf erreur de ma part, étant adjointe au budget de la ville de Bourg en Bresse, je n'ai pas noté une telle augmentation et je n'ai pas trouvé d'explications. »

Réponse de M. Patrick CHAIZE - Directeur

« L'explication a été en partie donnée dans le Budget. Cette augmentation est due à la réforme des cotisations votée lors de notre assemblée générale du 9 avril 2011. La forte augmentation correspond aux cotisations versées par les communes ayant transféré au **SIEA** leur compétence Eclairage Public.

Dans cette cotisation, sont intégrés les coûts de l'énergie et de la maintenance du réseau Eclairage Public. En fait, nous retrouvons en dépenses les 3.350.000 € d'énergie et le coût de la maintenance de 650.000 €. Donc, les 4.000.000 € de dépenses sont équilibrées en recettes par les cotisations versées par les communes. »

\* \* \* \* \*

## **14 – Budget Annexe « Communication Electronique » 2012** **Ouverture d'autorisations de programmes et de crédits de paiement**

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent la gestion en autorisations de programmes et de crédits de paiement pour les programmes d'investissement pluriannuels.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le tableau ci-après fait apparaître les montants prévus des autorisations de programmes, ainsi que la répartition indicative sur les exercices 2012 et suivants des crédits de paiement.

Le Bureau, après avoir approuvé l'exposé, lui a demandé de le présenter aux membres du Comité Syndical.

### DECISION

Le Comité Syndical,  
**A l'unanimité,**

- approuve les autorisations de programmes et de crédits de paiement, selon le tableau ci-après.

Libellés	Imputation budgétaire	Autorisations de programme			Travaux TTC mandatés au 31.12.2011	Ouverts au titre de l'exercice 2012	Ouverts au titre de l'exercice 2013	Restes à financer au titre des exercices 2014 et suivants
		N°	Initiale	Actualisée				
Réseau Haut Débit	2315-050001	2008-001	45 000 000	240 000 000	89 282 795	41 000 000	40 000 000	69 717 205
<b>Totaux</b>			<b>45 000 000</b>	<b>240 000 000</b>	<b>89 282 795</b>	<b>41 000 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>69 717 205</b>

\* \* \*

## **15 - Vote du Budget Principal 2012**

En application de la loi n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment le débat sur les orientations budgétaires, le projet de budget de l'exercice 2012 a été soumis aux Membres du Bureau du Syndicat lors de la réunion du 2 mars 2012, et a été adressé à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat.

Après lecture du projet de budget 2012, le Président se permet de faire quelques commentaires et de répondre aux questions des délégués.

### **DECISION**

Le Comité Syndical,  
Après avoir entendu la lecture du projet de budget 2012, et les explications complémentaires du Président,

**A l'unanimité,**

Approuve le budget de l'exercice 2012 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 26.787.398,24 Euros à la section de fonctionnement et à la somme de 64.991.099,49 Euros à la section d'investissement.

Conformément aux articles 13 et 15 de la loi 92-125 précitée, dans le cadre de l'information du public sur le budget, ce dernier sera adressé à toutes les communes adhérentes au Syndicat dans les 15 jours suivant son adoption et sera mis à la disposition du public.

\* \* \*

## **16 - Vote du Budget Annexe « Communication Electronique » 2012**

En application de la loi n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment le débat sur les orientations budgétaires, le projet de budget annexe de l'exercice 2012 a été soumis aux Membres du Bureau du Syndicat lors de la réunion du 2 mars 2012, et a été adressé à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat.

Après lecture du projet de budget annexe "Communication Electronique" 2012, le Président se permet de faire quelques commentaires et de répondre aux questions des délégués.

### **DECISION**

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu la lecture du projet de budget annexe "Communication Electronique" 2012, concernant la mise en place d'un réseau de télécommunication haut débit, et les explications complémentaires du Président,

**A l'unanimité,**

- Approuve ce budget annexe pour l'exercice 2012 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 5.600.000 Euros à la section de fonctionnement et à la somme de 56.896.081,59 Euros à la section d'investissement.

Conformément aux articles 13 et 15 de la loi 92-125 précitée, dans le cadre de l'information du public sur le budget, ce dernier sera adressé à toutes les communes adhérentes au Syndicat dans les 15 jours suivant son adoption et sera mis à la disposition du public.

\* \* \*

## **17 – Vote du Budget « RESO-LIAin » 2012**

En application de la loi n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment le débat sur les orientations budgétaires, le projet de budget "RESO-LIAin" de l'exercice 2012 a été soumis aux Membres du Bureau du Syndicat lors de la réunion du 2 mars 2012, et a été adressé à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat.

Après lecture du projet de budget "RESO-LIAin" 2012, le Président se permet de faire quelques commentaires et de répondre aux questions des délégués.

*Question de M. Christian POMMERUEL – Délégué et Maire-Adjoint de Ceyzériat*

*« Je suis un peu surpris concernant le montant des redevances clients réalisé en 2011 et ce que vous budgetez pour 2012. »*

*Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur*

*« Inquiet non, car il y a un effet de retard sur la commercialisation dû :*

- *à une ouverture tardive des communes,*
  - *à un aspect de retrait par rapport à la présence d'opérateurs non nationaux mais avec les perspectives dont je vous ai fait part précédemment,*
- et avec la perspective d'autres recettes, qui auraient dû démarrer en 2011 et ne se réaliseront qu'à partir de 2012, en particulier concernant les I.R.U., point abordé au cours de la réunion de ce matin.*

*En effet, le SIEA est sollicité aujourd'hui pour de la location de fibre noire par des entreprises, opérateurs et même par des institutions comme la Région Rhône-Alpes. En effet, celle-ci souhaite, pour son réseau Amplivia, réseau utilisé pour les universités et les lycées, acheter des fibres optiques. Ces recettes sont conséquentes, par exemple, pour la Région Rhône-Alpes, la recette est de l'ordre de 1.000.000 € pour 2012.*

*En fait, nous avons été pour 2012 plus pessimistes contrairement aux années précédentes où nous sommes partis sur des objectifs de clientèle non atteints car nous avons ouvert moins de communes que prévu. D'ailleurs, l'évolution entre le Budget 2011, soit 2.120.000 €, et le Budget 2012, soit 2.920.000 €, est moindre alors, qu'en moins de 3 mois, le nombre de clients est passé de 4.000 à 5.000. »*

## DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu la lecture du projet de budget "RESO-LIAin" 2012, concernant la Régie d'Exploitation du Service Optique, et les explications complémentaires du Président,

**A l'unanimité,**

- Approuve ce budget annexe pour l'exercice 2012 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 2.920.000 Euros à la section d'exploitation et à la somme de 300.000 Euros à la section d'investissement.

Conformément aux articles 13 et 15 de la loi 92-125 précitée, dans le cadre de l'information du public sur le budget, ce dernier sera adressé à toutes les communes adhérentes au Syndicat dans les 15 jours suivant son adoption et sera mis à la disposition du public.

\* \* \* \* \*

## **18 – Autres Questions**

### Question de M. Philippe GAVILLET – Délégué et Conseiller Municipal de Gex

*« Dans le compte rendu sommaire, notamment concernant la réunion du Bureau du 10 novembre 2011, celui-ci a pris acte de la proposition visant à constituer un Pôle Energies Rhône-Alpes dont l'objet est de s'intéresser aux différents aspects stratégiques relatifs au service public de la distribution d'énergie, ainsi qu'à la production d'énergies et la maîtrise de la demande en énergie. Je souhaiterais avoir des précisions et à quelle hauteur le Syndicat compte s'engager dans cette initiative ? C'est ma première question.*

*Ma deuxième question, je l'ai déjà posée, mais sans avoir eu une réponse claire, concerne le SIG. Pensez-vous autoriser un accès public au SIG comme cela se fait dans d'autres départements, notamment en Ardèche ? »*

### Réponse de M. Patrick CHAIZE - Directeur

*« Concernant le Pôle Energies Rhône-Alpes, il s'agit de créer administrativement une structure ayant pour objet de rassembler les différentes structures de la Région Rhône-Alpes. Ces rencontres se faisaient depuis déjà un certain nombre d'années. Elles permettent d'échanger sur l'ensemble des sujets nous concernant. C'est une association de rencontres des Directeurs et Présidents des différents syndicats de la Région Rhône-Alpes. C'est l'objet de ce pôle, il a intégré toutes les missions des syndicats et n'a pas vocation à s'intéresser à une mission plus qu'à une autre.*

*Concernant le SIG, la réponse est très claire. Les données cadastrales appartiennent à la D.G.I. (Direction Générale des Impôts) et, par convention, le SIEA est lié à la D.G.I. Il n'a pas autorisation pour permettre au public d'accéder à ces données cadastrales qui sont la propriété intellectuelle de la D.G.I. »*

### Question de M. Jean-Claude RAPPY – Délégué et Maire-Adjoint de St Maurice de Gourdans

*« L'année dernière, vous avez évoqué la possibilité de fiscaliser certains travaux. Je voudrais savoir si cela est toujours d'actualité et, si c'est le cas : quelles sont les démarches à entreprendre ? Quels sont les travaux qui sont pris en compte ? Est-ce qu'il y a possibilité de faire faire une simulation pour connaître ce que cela va coûter au contribuable. »*

### Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

*« Ce point est toujours d'actualité. La fiscalisation est laissée à l'initiative des communes. Le Syndicat travaille sur tout projet de fiscalisation, à la demande de la commune intéressée. Il est remis les éléments et données nécessaires à la commune qui lui permettront de prendre une décision de fiscalisation ou non. Les travaux qui sont pris en compte sont les travaux pour lesquels le Syndicat a la maîtrise d'ouvrage. Actuellement, deux dossiers sont en cours d'études pour deux communes qui ont sollicité le Syndicat.*

\* \* \* \* \*

Plus personne n'ayant de questions à poser, M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à :

- M. le Docteur Denis PERRON, Vice-Président Délégué du Conseil Général de l'Ain et Maire de St Etienne du Bois, puis à
  - Mme Sylvie GOY-CHAVENT, Sénateur de l'Ain et Maire de Cerdon,
- et pour clore à :
- M. Charles de LA VERPILLIERE, Député de l'Ain et Vice-Président Délégué du SIEA.

#### Intervention de M. le Docteur Denis PERRON

*« Merci M. le Président de bien vouloir me donner la parole.*

*Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Elus, Mes Chers Collègues,*

*Il peut paraître peu confortable de parler au nom du Conseil Général pour conclure cette assemblée, après les paroles de Gérard GALLET, tout à fait justes d'ailleurs, concernant l'implication financière du Conseil Général auprès du SIEA.*

*Après les propos brefs mais très vrais de notre Président du Conseil Général et Sénateur, Rachel MAZUIR, avant son départ, et auxquels j'adhère totalement, je voudrais tout d'abord rappeler fermement l'attachement du Conseil Général aux missions assumées par le SIEA. Je tiens également à m'associer à ses propos concernant cette mission, considérée comme prioritaire et stratégique, relative au développement de la fibre optique. Il est très clair qu'entre une logique libérale et de rentabilité portée par l'Etat et certains opérateurs, et une logique d'aménagement du territoire et de service public s'adressant à tous, logique porteuse de lien social et de développement économique pour notre département, le Conseil Général a fait le choix très clairement de soutenir le SIEA pour qu'il puisse mener à bien cette mission.*

*Il me faut bien sûr parler du soutien financier du Conseil Général au SIEA et, à travers lui, aux communes ; chacun sait l'attachement de Rachel MAZUIR à ce soutien aux communes que nous essayons de maintenir. Il me faut, en effet, rappeler brièvement les contraintes auxquelles sont soumis les Conseils Généraux du fait de la réforme de la fiscalité. Aujourd'hui, le Conseil Général ne peut intervenir que sur les recettes fiscales provenant du foncier bâti représentant 15 % de l'ensemble de la fiscalité. Chaque fois que nous avons la possibilité d'avoir un effet de levier sur ces recettes, nous le faisons, mais quelques représentants, ici présents à cette tribune, ne manquent pas de nous rappeler le caractère néfaste de l'augmentation de la taxe du foncier bâti sur nos concitoyens ; ce qui est une réalité.*

*Le Conseil Général vit aujourd'hui dans ce contexte avec des compétences fortes et obligatoires, en particulier concernant le domaine social, mais aussi les routes, l'enseignement avec les collègues... Dans ce contexte, nous sommes donc dans l'obligation de faire des choix.*

*Aussi, depuis 2011, nous avons pris la décision de recentrer notre soutien au SIEA dans le domaine du Très Haut Débit (THD). Nous considérons qu'il s'agit d'une action très stratégique et nous sommes fiers d'y participer. Très récemment d'ailleurs, un interlocuteur, hors département de l'Ain, a félicité le Conseil Général de cette initiative et je n'ai pas manqué de rappeler que ce n'est pas le Conseil Général mais le SIEA, maître en ce domaine, qui conduit ce projet.*

*Par ailleurs, pour participer aux débats régionaux sur ce sujet, nous constatons que le département de l'Ain est très en avance par rapport aux territoires de la Région Rhône-Alpes et que d'autres, dans les mains de France Télécom, sont aujourd'hui en difficultés.*

*Le Conseil Général a donc recentré son aide sur le THD à travers une aide remboursable de 5.000.000 Euros sur 2011 et 2012. Concernant le caractère remboursable, il s'agit d'un principe qui avait été mis en avant ; cette action étant destinée à devenir bénéficiaire. Ainsi, après avoir aidé le Syndicat à faire face aux charges des emprunts nécessaires pendant la période d'investissements, il sera question, le moment voulu, du remboursement. Or, compte tenu des propos du Président du Conseil Général, ce matin, tant que le Syndicat ne sera pas tiré d'affaire dans cette mission relative au déploiement du THD, le remboursement de cette avance ne sera pas demandé.*

*Concernant l'Electrification et l'Eclairage Public, en 2011 et 2012, le Conseil Général est absent. Il y aura débat à l'automne, avant le vote du budget 2013, pour nous positionner sur ce que sera, entre autres, le soutien du Conseil Général au SIEA dans l'avenir proche, y compris en 2013.*

*Je ne vais pas, aujourd'hui, anticiper sur les conclusions de ces débats, puisque ce sont mes collègues et moi-même qui prendront les décisions en fonction des propositions qui seront faites. Tout ce que je peux dire c'est que nous ne serons pas absents, mais le Conseil Général sera partenaire par rapport aux possibilités offertes à travers son budget et en tenant compte de ses contraintes. Le Conseil Général continuera donc à soutenir le **SIEA**, en particulier son action portant sur le réseau Li@in et, j'espère qu'il pourra, dans l'avenir, être à nouveau présent dans ses missions plus traditionnelles.*

*Pour conclure, je souhaite une parfaite réussite à l'opération fibre optique – Très Haut Débit. Si cela s'avère nécessaire, le Conseil Général se porte volontaire pour soutenir le Syndicat dans ses différentes démarches, auprès des différentes autorités, et jouer un rôle de médiateur auprès de ses partenaires difficiles et un peu récalcitrants.*

*Nous sommes donc là pour soutenir le Syndicat. Les services du Conseil Général et du Syndicat, et Patrick CHAIZE ne me démentira pas, sont d'ailleurs régulièrement en relations ainsi que les élus. Notre souhait, que le Syndicat puisse poursuivre l'exercice et le développement de ses missions auprès des collectivités locales sachant que nous restons bien évidemment très présents auprès de vous. »*

Applaudissements.

*Intervention de Mme Sylvie GOY-CHAVENT – Sénateur et Maire de Cerdon*

*« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, je salue toutes les personnes que je n'ai pas vues individuellement tout à l'heure. Je vais être brève face à l'appel des estomacs affamés !*

*Je voudrais profiter de cet instant pour saluer le travail considérable fait en faveur de nos communes par le Syndicat et remercier toute l'équipe, membres du personnel et élus.*

*Ce syndicat est un vrai exemple au niveau mutualisation des moyens, solidarité. Pour en avoir parlé souvent à Paris avec mes collègues du Sénat, c'est un exemple qui est envié, copié mais pas encore égalé.*

*C'est vrai, il faut savoir attendre... On a tous scruté les cartes pour savoir si notre commune était en vert, en bleu, en orange, en jaune, en blanc... On a tous envie d'avoir très vite le Très Haut Débit, mais il faut rajouter à la mutualisation et à la solidarité, un peu de patience. Tout ne se fait pas en claquant des doigts ! Notre département est très en avance grâce à ce syndicat. On fait des envieux et c'est très bien.*

*Maintenant, il faut savoir saluer cette mutualisation de moyens parce que, sans ce syndicat, nos communes n'auraient pas le Très Haut Débit de si tôt. Il faut le dire et nous avons besoin de ce THD pour les entreprises, l'artisanat, le commerce, l'agriculture, la viticulture... pour pérenniser les emplois dans nos communes rurales. C'est un enjeu économique et social ainsi qu'un choix politique très fort qu'il faut soutenir.*

*Je vais conclure simplement en disant, et je ne crois pas trahir la pensée de mes collègues parlementaires, que nous serons là pour soutenir le **SIEA** et ses communes. Merci. »*

Applaudissements.

*Intervention de M. Charles de La VERPILLIERE – Député et Vice-Président Délégué du **SIEA***

*« Merci Président.*

*Chers collègues, pour gagner du temps il avait été convenu, et je crois que l'on a bien fait, que je m'exprimerais en ma qualité de Député, et je le fais au nom des mes 3 collègues Députés (Etienne BLANC et Xavier BRETON, excusés, ainsi que Michel VOISIN qui nous a rejoint en cours de réunion retenu par le congrès des anciens sapeurs pompiers de l'Ain en début de matinée) et en ma qualité de Vice-Président chargé des affaires juridiques et c'est pour cela que, tout à l'heure, dans le rapport moral, nous n'avons pas traité de l'activité de la commission des affaires juridiques.*



*Ce mélange des genres n'est en fait pas mauvais car vous allez voir que les principaux problèmes juridiques, auxquels nous nous heurtons, appellent, pour l'essentiel, une réponse nationale.*

*Avant de les évoquer très rapidement, je voudrais redire à mon collègue et ami, Denis PERRON, qu'il y a une erreur souvent commise qui consiste à dire que le Conseil Général ne perçoit qu'un seul impôt, la taxe foncière. Non, mais c'est le seul impôt dont le Conseil Général peut librement fixer les taux. Le Conseil Général, et heureusement, perçoit d'autres impôts comme : une part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, les droits de mutation surtout, la taxe départementale sur les zones naturelles sensibles et la taxe départementale sur l'électricité qui a rapporté 6.646.000 € au Conseil Général en 2011.*

*Cette petite précision étant apportée, j'en viens aux questions juridiques que nous rencontrons et que nous essayons de traiter. Il y en a deux et elles concernent toutes les deux le réseau Li@in :*

**1 – France Télécom conteste l'utilisation de ses infrastructures pour développer notre fibre optique :** *fourreaux, chambres de tirage... Or, nous observons que celles-ci sont le plus souvent installées sous le domaine public communal ou départemental et c'est un aspect que, peut-être, France Télécom méconnaît. Nous constatons que la consistance du réseau France Télécom est incertaine de même que son statut. Voici les raisons du contentieux avec France Télécom et nous sommes devant les Tribunaux.*

*Pour nous, l'enjeu est très important car si nous pouvons utiliser ces infrastructures, cela évite au SIEA de les dupliquer. Il y a un enjeu également pour les communes et le Conseil Général. En effet, le jour où nous connaîtrons la consistance du réseau France Télécom, nous aurons des certitudes sur l'assiette des redevances pour occupation du domaine public. Il n'y a pas que le SIEA qui est concerné par ce point mais également les communes et le département.*

**2 - En concurrence avec France Télécom pour le déploiement de la fibre optique :** *sauf dans les zones rurales car, comme par hasard, France Télécom n'a causé aucune difficulté au Syndicat lors du déploiement de la fibre optique, par exemple, sur la commune de GIRON. En revanche, France Télécom annonce son intention de déployer la fibre optique dans l'agglomération de Bourg en Bresse ; évidemment, en zone urbaine, c'est rentable.*

*Pour des raisons qui tiennent au droit européen, il y a, dans le domaine des réseaux de fibre optique, un principe de libre concurrence. Nous ne pouvons donc pas nous opposer au fait que France Télécom choisisse de déployer un réseau de fibre optique. En revanche, ce principe de liberté est contrebalancé par des contreparties intelligentes, notamment la nécessité de rechercher une mutualisation des réseaux pour éviter de les dupliquer. Le cas échéant, il peut y avoir des cofinancements que l'on appelle, dans ce domaine, des co-investissements.*

*Cette affaire est compliquée par le fait que, s'agissant d'une activité concurrentielle où chacun est libre de venir, il ne peut pas y avoir d'aides de l'Etat, c'est-à-dire d'aides publiques pour un réseau au détriment d'un autre réseau. D'où la nécessité pour le SIEA de voir, en recourant à l'arbitrage de l'ARCEP, Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, comment faire pour trouver, si possible, une solution amiable dans le cadre du développement de la fibre optique sur l'agglomération de Bourg en Bresse.*

*Voici les sujets que nous traitons au sein de la commission des affaires juridiques du SIEA. Nous les traitons également en tant que Député car, à l'initiative de Xavier BRETON, nous avons Michel VOISIN et moi-même, avec une trentaine de Députés, déposé une proposition de loi pour clarifier le statut des infrastructures de télécommunications de France Télécom lorsque celles-ci sont implantées sous le domaine public communal ou départemental.*

*Voilà ce que nous faisons. Cela est compliqué mais, mes chers collègues, on ne fait pas de grandes choses sans rencontrer quelques difficultés. Il n'y a que ceux qui ne font rien qui mènent une vie paisible ! Et, vous tous, qui êtes des élus, vous le savez bien. Merci. »*

Applaudissements

\* \* \* \* \*

Après avoir remercié l'ensemble des participants pour leur participation et souhaité bon retour à tous, M. Jean-François PELLETIER clôt la réunion en invitant chacune et chacun à prendre le verre de l'amitié ainsi qu'au déjeuner qui suivra.



**Avenant n° 15**

**à la convention de concession**

**pour le service public de la distribution de gaz**

**du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain**

**Communication Electronique - Réseau LIAIn**

**Conditions Particulières**

**Raccordement Fibre Optique - Transport de données**